
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 30 mai 2022

ville de vi||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Laura GANDOLFI – Mme Aurore GORRIQUER – Madame Christine GOYARD GUDEFIN – M. Maxime JOURDAN – M. Floyd NOVAK – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Sylvie DONATI – M. Olivier GLUCK – Mme Morgane GUILLAS – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – M. Antoine PELCÉ – M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Katia BUISSON – M. Stéphane FRIOUX – M. Frédéric VERMEULIN – M. Antoine COLLIAT – M. Yann CROMBECQUE – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – Mme Aurélie LOIRE – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Agnès THOUVENOT – M. Sébastien CHATAING – Mme Virginie DEMARS – M. Julien RAVELLO – Mme Marwa ABDELLI – M. Alain BRISSARD – Mme Antoinette BUTET – M. Loïc CHABRIER – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Agathe FORT – M. Jacques GERNET – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Jonathan BOCQUET – M. Paul CAMPY – Mme Danielle CARASCO – M. Ikhlef CHIKH – Mme Sonia TRON – M. Jacques VINCE – Mme Sabrina BENHAÏM – M. Gaëtan CONSTANT – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – Mme Émilie PROST – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Laure Emmanuelle PRADELLE – Mme Muriel BETEND – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Prosper KABALO – M. Mahrez BENHADJ –

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Maryse ARTHAUD – (pouvoir à Mme Sonia TRON)

Mme Zemorda KHELIFI – (pouvoir à Mme Aurélie LOIRE)

M. Stéphane COLSON – (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

Mme Cristina MARTINEAU – (pouvoir à Mme Sylvie DONATI)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE - absente

- : -

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMANTIA, vous pouvez lancer le Conseil municipal.

(Une musique est jouée à l'orgue.)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup à M. LAMANTIA qui vient de nous interpréter, dans un premier temps, « *Les P'tits Papiers* » écrit par Serge Gainsbourg pour Régine, puis la transcription à l'orgue de la musique du film « *1492* » avec Christophe Colomb afin de rendre hommage à Vangelis. Deux hommages pour le prix d'un, mais nous sommes « Capitale française de la culture », donc nous en profitons.

Vous pourrez évidemment, demain soir, continuer à découvrir les talents d'interprète de Frédéric LAMANTIA dans un concert à l'orgue à 18 heures. Quel est le thème, parce que j'ai perdu le fil depuis la Saint-Valentin ?

M. LAMANTIA.- C'est à 18 heures 30 sur le thème de l'écologie et de la jeunesse.

M. LE MAIRE.- C'est tout un programme.

Nous avons partagé avec Frédéric LAMANTIA deux moments. Le morceau de « *Vangelis* » était un hommage, de son vrai nom, à Evángelos Odysséas Papathanassiou, décédé le 17 mai. C'était un compositeur grec. Il fait partie de ces artistes que toutes les générations peuvent connaître sans vraiment le savoir, de ceux dont les airs sont repris dans les ballets, les films d'animation et même les publicités pour la lessive ou le dentifrice. Je ne sais pas comment on doit le prendre, mais c'est universel. Les cinéphiles le connaissent également pour la bande originale « *Les Chariots de feu* » en 1981, alors qu'il n'était pas encore d'usage de manier le synthétiseur pour habiller un film. Si vous n'êtes pas sûrs de le connaître, je vous assure que vous êtes familiers de toutes les pistes phares d'un certain nombre de films.

Les fans de science-fiction le connaissent pour l'accompagnement musical du film « *Blade Runner* », à la fois grandiloquent et angoissant, et les sportifs pour « *Les Chariots de feu* ». C'était aussi l'hymne de la Coupe du monde de football en 2002, pas forcément celle qui nous a le plus réussi, mais il n'en est pas responsable. Les fans de musique électronique évidemment le connaissent aussi comme un des pionniers du genre, on pourrait dire devancé quand même par Jean-Michel Jarre, mais pour autant un des pionniers. Peut-être quelques spécialistes de géopolitique européenne le connaissent également, ceux qui s'en souviendront, qu'il fut un réfugié politique, un exilé échoué à Paris un peu par hasard. Il visait Londres, à la base. Vangelis a dû quitter la Grèce lorsqu'elle a sombré dans la dictature sous la coupe du régime des colonels en 1967-1968.

Il ne s'agit pas de verser ici dans une forme de théorie musicale, mais c'est intéressant de rendre hommage à cet artiste assez avant-gardiste qui n'a pas eu peur de suivre son instinct et de sortir des sentiers battus. Pianiste à l'origine, sans aucune base de solfège, il a ressenti le besoin d'étirer les sons, de jouer avec les interférences pour créer des bruits nouveaux qui n'ont certainement pas plu à tout le monde à l'époque. Nous avons bien sûr aux airs de Vangelis mêlé aujourd'hui un hommage à Régine, décédée le 1^{er} mai à l'âge de 92 ans. Artiste, comédienne et femme d'affaires touche à tout, elle a interprété près de 250 chansons et se produisait encore sur scène à plus de 80 ans, toujours avec une générosité et une patte bien à elle qui mettaient presque tout le monde d'accord.

Il ne s'agit pas non plus là de tracer un lien artificiel, mais on peut rappeler que Régine est née Régina ZYLBERBERG. Elle a un parcours également de migration qui représente finalement une forme d'histoire de France contemporaine. Née en 1929 en Belgique de parents juifs polonais, elle échappe à la déportation en 1941 grâce au secours de Français non juifs. On dit aussi que Régine pouvait dormir en moyenne 3 heures par nuit pour rester en forme, ce qui, considérant son train de vie, est sans doute vrai. Nous n'avons pas tous cette chance, je ne serai donc pas plus long dans mon introduction musicale pour accompagner Frédéric LAMANTIA. Nous vous donnons rendez-vous demain, cher Frédéric. Merci encore pour avoir introduit notre Conseil. Je dirais que je ne serai pas plus long sur cette introduction musicale, peut-être partager avec vous quelques éléments d'actualité.

Commençons par celle qui est la moins sympathique, à savoir les coupes sombres décidées par le Président de la Région dans les subventions culturelles. Je sais que Stéphane FRIOUX, dans une de ses interventions, y reviendra, je ne vais donc pas être beaucoup plus long. On parle d'une coupe de plus de 2,5 M€ *a minima* sur l'ensemble de la Métropole, pour notre ville perd 300 000 €, l'Institut d'art contemporain 50 000 €, le Centre des musiques traditionnelles 10 000 €, le TNP 150 000 € et la Compagnie de théâtre Ariadne 5 000 €, tout cela commence à faire beaucoup.

Il ne s'agit pas simplement d'un coup de sabre qui serait sans conséquence pour ces structures et les artistes qu'elles accompagnent et leurs salariés. C'est finalement tout un secteur de l'économie qui est sous le choc, à la fois de la brutalité, de la rapidité et de l'absence totale de concertation. Alors, bien sûr, M. le Président de Région s'appuie sur une notion louable : la démocratisation de l'accès à la culture. Il dit souhaiter amener la culture dans les zones blanches, enlevé à Lyon et à Villeurbanne pour donner davantage au Cantal.

Ce n'est pas tout à fait le moment d'entrer dans ce débat, mais c'est d'abord oublier que les zones blanches existent partout, y compris à l'intérieur de nos grandes métropoles. Bien sûr, je n'oublie pas qu'une collectivité est maîtresse de sa politique et qu'elle peut assumer ce positionnement. Elle peut assumer de subventionner la culture par projets et d'enlever encore un peu de sérénité aux acteurs d'un secteur déjà affaibli par la crise sanitaire. Tout cela, la collectivité a le droit de l'assumer, nous avons le droit de nous y opposer. Ce qui est inacceptable est la méthode, la radicalité et l'absence totale de concertation avec les autres collectivités et l'État, et finalement, l'impression que nous sommes face à un jeu de bonneteau dans lequel le Président excelle à manier les dizaines de milliers d'euros promis, pas toujours versés, et ensuite se servir de politiques publiques pour répondre à un certain nombre de ses engagements.

Par ailleurs, en présentant un budget à l'identique, qui mélange allègrement investissement et fonctionnement, cela ne rend pas très lisible ces évolutions et rend extrêmement difficile d'identifier ces baisses et ces coupes, même si, grâce au travail d'investigation d'un certain nombre de journalistes, cette fois-ci, c'est assez clair : toutes les communes sont touchées.

Au-delà de pointer la méthode, le risque est grand de voir créer une situation de dépendance des acteurs culturels vis-à-vis de la Région qui sont un peu tétanisés, un peu comme des lapins pris dans les phares d'une voiture. Ils se sont mobilisés la semaine

dernière, mais sont inquiets de cette mobilisation et des retours qu'ils pourraient avoir sur le reste des subventions dont ils bénéficient. Mon inquiétude, je suis sûr qu'une grande partie d'entre vous la partage, est que finalement c'est le meilleur moyen d'étouffer la créativité des acteurs culturels, de les fragiliser et de les mettre à la merci d'un équilibre économique qui serait simplement le résultat du bon vouloir des collectivités. C'est pourquoi je ne peux que redire mon opposition formelle à cette manière de procéder qui crée un précédent extrêmement dangereux en matière de financement de la culture, mais globalement en matière de cofinancement des politiques publiques sur ce territoire.

J'espère que M. WAUQUIEZ entendra ces protestations, même si j'ai, hélas, peu d'espoir pour cela, mais peut-être qu'à un moment, la force des prises de position et de l'inquiétude grandissante pour un certain nombre d'acteurs le fera revenir à la raison, comme il l'a fait sur un ou deux projets particuliers.

D'autres nouvelles sont un peu plus réjouissantes. Nous sommes toujours dans la culture pour vous dire que les 115 jeunes Villeurbannais qui se sont mobilisés pour organiser le festival « Réel » vous donnent rendez-vous les vendredis, samedi et dimanche 3, 4 et 5 juin à la Feyssine. N'hésitez pas à aller saluer leur travail et écouter les artistes qu'ils ont choisis pour toutes les Villeurbannaises et Villeurbannais, mais plus largement tous les habitants de la métropole. C'est bien sûr un festival pour les jeunes, mais ils ont pensé à tout le monde, y compris une journée familiale le dimanche, donc n'hésitez pas à aller à ce beau rendez-vous. Nous espérons que la météo nous suivra et sera clémente.

Enfin, quelques points sur des avancées du plan de mandat. Nous avons la semaine dernière inauguré la cuisine centrale pour nos seniors au sein de la Résidence Jean Jaurès. C'est l'aboutissement d'un travail important mené par les services de la Ville. L'enjeu est évidemment de garder la restauration en régie municipale, d'en améliorer la qualité et de garder la main également sur l'approvisionnement et les produits proposés régulièrement à nos aînés. Cela fait partie des nombreuses manières de prendre soin de ceux-ci. Je sais que nous sommes vigilants à cette question, qu'ils le sont également, je les comprends. Cette cuisine centrale est un des outils à leur service pour être vigilant sur ces aspects.

Puis, deux autres projets avancent et rencontrent leur public, puisque nous avons mené deux réunions de concertation et d'information, l'une sur l'avenir du quartier Tonkin avec le devenir de la Clinique du Tonkin, plus de 300 personnes présentes pour assister à la présentation de ce projet. Le projet ACI évolue également, puisque Renault a annoncé avoir trouvé un accord avec un preneur pour un projet qui verra la construction d'un parc de 2,3 hectares de logements, d'activités et la préservation de quelques bâtiments historiques.

Je peux vous dire que nous sommes satisfaits de l'avancée de ces projets et de la rapidité avec laquelle certains sortent, alors qu'ils étaient enkystés depuis de nombreuses années. Je suis également heureux que les Villeurbannaises et les Villeurbannais se passionnent pour ces projets. Il y a peut-être un effet post-Covid où cela manquait d'organiser des réunions publiques, mais nous ne pouvons que nous féliciter de les voir aussi nombreux pour venir exprimer leur point de vue, même s'il n'est pas toujours conforme à la vision de notre équipe. En tout cas, ce débat est sincère et nécessaire pour construire le Villeurbain de demain.

Voilà pour les quelques informations que je souhaitais partager avec vous en ce début de Conseil municipal. Ce Conseil municipal est réuni en présentiel avec le public, que je salue, bonsoir Mesdames et Messieurs, qui est réuni dans la salle du Conseil municipal. Ce Conseil municipal est retransmis en direct sur le site Internet de la Ville.

(Mme ABDELLI procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. Le service des assemblées se déplacera pour vous faire signer le registre de présence. Je vous annonce que le prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 4 juillet à 17 heures en ce même lieu.

Nous allons procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du lundi 28 mars 2022. Est-ce qu'il y a des remarques ? *(Aucune.)* Je mets ce procès-verbal aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Vous avez eu par ailleurs communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée par le Conseil municipal par délibération du 4 juillet 2020. Est-ce qu'il y a des remarques ? *(Aucune.)* Je vous remercie.

Nous allons donc passer à l'examen de notre ordre du jour.

1 - PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN – CONFÉRENCE TERRITORIALE DES MAIRES – VILLEURBANNE

M. LE MAIRE.- C'est un document qui, en quelque sorte, nous lie avec la Métropole. Il est composé d'un diagnostic qui accompagne ce projet de territoire, réalisé conjointement par les services métropolitains et municipaux. Il se présente comme un panorama exhaustif des interventions et spécificités de notre territoire. Plusieurs thématiques sont traitées, mettant en lumière des éléments essentiels de l'évolution de notre ville. Il intègre également un bilan de la mise en œuvre du contrat précédent.

On peut considérer que c'est un panorama plutôt qu'un véritable diagnostic. En tout cas, il n'a pas cette vocation, mais ce document a le mérite de soulever un certain nombre d'enjeux liés au rôle important de Villeurbanne dans la centralité métropolitaine, que ce soit en matière de développement urbain, d'habitats, d'actions sociales, de développement économique et de l'emploi notamment.

Ce projet de territoire fait également état de la présence de certains services métropolitains sur notre territoire et de leur organisation. C'est un enjeu extrêmement important pour notre ville, même si nous ne disposons pas véritablement d'éléments comparatifs qui permettent de juger cette organisation au regard d'autres territoires. En revanche, cela permet d'avoir un regard sur la présence métropolitaine sur notre ville en matière de travailleurs sociaux, d'éducateurs et de services dédiés à la propreté urbaine et à l'entretien de notre ville.

Par ailleurs, ce projet de territoire définit un programme de coopération sur les politiques publiques métropolitaines entre nos deux collectivités sur des enjeux nombreux et diversifiés. En tout cas, le travail a été important du côté de la Ville et de la Métropole. Il définit un certain nombre d'axes stratégiques qui sont des politiques métropolitaines dont le projet de territoire organise un atterrissage particulier dans notre ville. Il définit également des domaines de coopération dans lesquels les collectivités font état de convergence d'actions qui sont également nombreuses et riches.

Ce contrat permet également d'affecter la part revenant à la conférence territoriale de Villeurbanne sur les 82 M€ dégagés par la programmation pluriannuelle d'investissements métropolitaine, qui interviennent en appui à la mise en œuvre du Pacte de cohérence métropolitain. Pour Villeurbanne, cette somme s'élève à 8,7 M€, affectée à trois projets avec des sommes extrêmement différentes. Nous avons la relocalisation du Point Information Médiation Multiservices (PIMMS) pour 60 000 €, le financement de la réhabilitation des Buers pour 3,8 M€ et le projet autour du centre-ville de la piétonnisation et de la modification de son fonctionnement à hauteur de 4,8 M€.

Ces financements constituent une partie des financements métropolitains pour l'intervention sur notre territoire. Leur affectation sur certains quartiers de la ville n'est pas à mettre en comparaison, puisque ce sont finalement des objets sur lesquels nous nous mettons d'accord, sur des projets engagés par la collectivité, mais il faut les mettre au regard de l'ensemble de l'intervention de la Métropole sur notre ville et la totalité des projets qui feront l'objet de cofinancements avec la Métropole.

Ce projet a été présenté lors de la dernière conférence territoriale des maires, puisque pour chacune des conférences, il y a des maires, mais il n'y en a qu'un seul à Villeurbanne, en tout cas à ma connaissance. Nous allons garder cette appellation, parce que si l'on dit la conférence territoriale du maire, c'est un peu bizarre. Parlons donc de conférence territoriale municipale pour garder l'acronyme. En tout cas, il a été présenté lors de la dernière CTM. L'articulation des moyens d'action métropolitains et les liens avec les moyens d'action mobilisés par les politiques municipales seront, nous l'espérons, simplifiés dans le cadre de ce travail au sein de la CTM. Je crois que c'est une vraie chance pour Villeurbanne. En tout cas, c'est une opportunité de relier les différents outils au service de notre ville pour gagner en complémentarité et en efficacité, plus que cela a pu être le cas parfois jusqu'à présent. En tout cas, c'est un souhait conjoint que nous formulons avec la Métropole du Grand Lyon.

Voilà pour l'introduction de ce rapport. Il n'y a pas de demande de prise de parole immédiate après mon intervention, mais dans les nombreuses interventions à venir sur le rapport 157 sur la centrale d'achat, quelques-uns feront peut-être allusion à ce Pacte de cohérence métropolitain. En tout cas, je mets ce rapport aux voix.

Mme VESSILIER.- Excusez-nous, Monsieur le Maire, nous souhaitons intervenir sur les deux délibérations.

M. LE MAIRE.- Vous souhaitez donc que nous votions après ?

Mme VESSILIER.- Oui. Merci.

M. LE MAIRE.- D'accord. Le deuxième rapport en lien est l'adhésion de la Ville de Villeurbanne à la centrale d'achat. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste.

2 - ADHÉSION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE À LA CENTRALE D'ACHATS TERRITORIALE CONSTITUÉE PAR LA MÉTROPOLE DE LYON - Mme Émilie PROST

Mme PROST.- Mon intervention portera donc également sur le Pacte de cohérence métropolitain et non sur l'adhésion à la centrale d'achat.

Ce Pacte de cohérence métropolitain fixe le cadre des relations entre la Métropole de Lyon et chacune des communes qui la composent, et ce, pour la durée du mandat. Nous ne reviendrons pas ici sur les problèmes de concertation lors de sa création. Cette délibération nous invite à nous intéresser plus en détail au projet de territoire correspondant pour notre commune qui, tout comme le Pacte, reste globalement dans la continuité de ce qui avait été fait précédemment et manque un poil d'ambition sur ce point. Notre commune a donc opté pour 24 actions visant à renforcer la coopération avec la Métropole, mais seulement trois d'entre elles relèvent d'axes stratégiques structurants et nécessitant donc un financement en investissement. Ce sont donc sur ces sujets que nous nous concentrerons.

Si la clé de répartition nous semble relativement bonne, il ne faut toutefois pas s'arrêter à cette norme comptable, mais bien l'envisager en fonction des projets. Nous constatons un budget conséquent en faveur de la végétalisation et l'apaisement des Gratte-ciel, sans pour autant avoir plus de précisions. Comment ce budget de 9,6 M€, dont 4,8 M€ dans le cadre du Pacte de cohérence, va-t-il être utilisé en détail, car le sujet est vaste ? Or, affirmer un grand centre-ville en requalifiant et pacifiant les espaces publics dans une démarche durable et environnementale, je cite, « *sonne plutôt creux* ». Quels sont les projets derrière, et surtout, comment se répartit le budget ?

La végétalisation, d'une part, si elle est importante et nous ne pouvons que la soutenir, ne saurait être le seul objet de ce budget. L'apaisement, d'autre part, sous-entend, en tout cas nous l'espérons, des actions pour lutter contre la délinquance et les incivilités qui sont encore aujourd'hui trop fréquentes. L'absence d'un axe stratégie autour de la tranquillité et la sécurité ne doit pas nous émanciper de travail sur ces sujets. Cela ferait en tout cas sens dans l'objectif global d'amélioration du cadre de vie, mais le document reste trop flou pour nous éclairer réellement.

La seule perspective connue à ce jour ne semble pas aller dans ce sens, puisqu'en CTM, vous nous indiquiez que l'enveloppe des 9 M€ vise à accompagner la piétonisation de l'avenue Henri Barbusse et la transformation de la place du Chanoine Boursier, ainsi que la piétonisation de certaines voies, toujours entre guillemets. De plus, il est dommage de ne pas envisager cet axe structurant à travers tous les quartiers, et non seulement les Gratte-ciel déjà souvent au cœur de nombreuses actions. Même si les Gratte-ciel représentent bien sûr la vitrine de la ville, il ne faudrait pas que le développement de ce quartier se fasse au détriment des autres, quoi que vous en disiez récemment, Monsieur le Maire.

Nous regrettons que le choix se soit donc porté sur ce projet et sur ce quartier, plutôt que sur un maillage d'actions dans tous les quartiers.

En ce qui concerne l'axe du développement économique, c'est là que le bât blesse. Il apparaît en effet comme le parent pauvre du projet de territoire avec un seul

investissement de 60 000 € pour le PIMMS. Pourtant, c'est un axe majeur pour le développement de nos quartiers et une politique essentielle qui a des conséquences dans les autres domaines du Pacte de cohérence, l'attractivité de la ville et également l'apaisement, si je peux me permettre.

Quid des liens avec le développement du RSJ et les dispositifs gouvernementaux dans des actions tournées vers les jeunes en parcours d'insertion ? Les liens avec les dispositifs métropolitains devraient être plus poussés, surtout pour une commune dont l'exécutif est censé être sur la même ligne que celui de la Métropole. Bien sûr, un budget d'investissement n'est pas une fin en soi, heureusement, mais un minimum de soutien à des actions structurantes, dont les effets peuvent être positifs, nous semble prioritaire.

En définitive, ce projet de territoire ne nous apprend pas grand-chose de neuf et peine à nous convaincre sur le fond, comme sur la forme. De ce fait, nous allons donc nous abstenir sur cette première délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Communiste et Républicain.

Mme BUTET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les citoyennes et les citoyens ont souvent du mal à se repérer parmi les institutions qui se multiplient, se superposent et coopèrent à des degrés divers : qui fait quoi, comment et avec qui ? Voilà des questions auxquelles il est souvent difficile de répondre. Le Pacte de cohérence métropolitain et le projet de territoire qui en est la déclinaison concrète à Villeurbanne permettent en partie de clarifier les actions conjointes afin d'agir sur le quotidien des habitants en matière de logement, d'éducation, de mobilité, d'accès à la culture, etc.

Concrètement, la Métropole de Lyon finance les actions décidées par Villeurbanne dans le cadre du Pacte à hauteur de 18,5 M€ pour l'ensemble du mandat, soit jusqu'en 2026. Cette enveloppe est utilisée aussi bien pour des grands chantiers, comme l'extension du centre-ville ou la rénovation de logements sociaux, que pour des actions au long cours, comme le rapprochement des écoles primaires et des collèges, la transformation des voies de circulation ou encore la végétalisation de la ville.

Je ne vais pas essayer de lister ici l'ensemble des actions, des domaines de coopération, des enjeux identifiés ou des objectifs contenus dans ce texte. Au final, une lecture attentive de ce document montre que la collaboration étroite entre la Métropole et la Ville conforte les choix de Villeurbanne de demeurer une ville accessible au plus grand nombre et aux loyers abordables qui mène une action éducative, culturelle et sociale dynamique en direction de tous les publics.

À titre d'exemple, je voudrais développer la rénovation de près de 120 logements sociaux aux Buers. Il y a des années, la Municipalité avait fait le choix de maintenir ce grand ensemble avec ses nombreux logements accessibles aux ménages modestes. Maintenir les habitants sans réduire leur qualité de vie suppose de rénover ces logements afin de les rendre conformes aux standards actuels, notamment en termes de pollution et de consommation énergétique. À travers le Pacte, la Métropole financera près des deux tiers du montant de ces travaux, soit 3,8 M€.

Ainsi, il apparaît à la lecture de ce document que la Métropole se met au service de la tradition politique villeurbannaise en matière de logement, d'éducation ou encore d'urbanisme. C'est pourquoi nous l'approuvons dans ses grandes lignes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !

M. CONSTANT.- Monsieur le Maire, collègues, camarades, citoyens et citoyennes,

Je me permets de préciser que je fais une intervention sur l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat territoriale et non sur le Pacte de cohérence métropolitaine.

Précédemment, le progrès était d'acheter neuf pour l'électroménager, le nombre de voitures et les vêtements. Aujourd'hui, on peut se permettre de dire qu'il y a une phase de transition et une conscience qu'il faut changer notre consommation qui traverse la société, que ce soit sur la lutte contre le consumérisme, l'écologie ou même le coût des différents matériels. Les achats mutualisés sont des économies à la fois pour les collectivités, donc pour la Mairie, du temps gagné pour les agentes et agents et des objectifs environnementaux et sociaux communs. C'est pourquoi nous voterons la délibération qui va, selon nous, dans le bon sens.

Pourquoi favoriser le reconditionné ? Ce n'est pas écrit spécifiquement dans la convention, mais cela fait partie des différents éléments de cette convention avec le reconditionnement qui sera prévu. C'est un sujet qui nous tient à cœur, parce qu'il redéfinit le mode de pensée. Le matériel reconditionné est un objet principalement numérique d'occasion que l'on va remettre en bon état de marche. C'est intéressant économiquement, car c'est souvent moins cher à l'achat, mais aussi écologiquement, parce que l'on va pouvoir donner plusieurs vies à notre matériel et économiser à la fois des kilogrammes de CO2 et des matériaux pour le construire. Par exemple, pour le numérique, principalement les ordinateurs et les smartphones, ce qui a le plus d'impact est la fabrication. Trois quarts des impacts environnementaux d'un smartphone proviennent, par exemple, de sa fabrication. Des kilogrammes de CO2 sont donc économisés.

Alors, attention aux effets pervers. Acheter en reconditionné n'est pas une excuse pour consommer toujours plus et ce n'est pas l'objet de la délibération et de ce que nous avons envie de promouvoir. À notre échelle et au niveau local, il faut favoriser une économie circulaire. Avec les services et au niveau notamment de la direction des systèmes d'information, on a déjà pu constater que l'on avait du mal à retrouver et à trouver des revendeurs qui faisaient appel à du matériel reconditionné. C'était une chose qui, selon nous, avec la centrale d'achat, allait dans le bon sens. On a également de la part des citoyennes et citoyens une demande et une existence d'associations d'autoréparation et de *repair* cafés, qui existent et que nous avons envie de favoriser.

Comment structurer à notre échelle la filière du reconditionné ? Tout d'abord, en massifiant la collecte auprès des particuliers et des professionnels de ce matériel, c'est-à-dire d'agir en amont sur la récolte de ce matériel, en définissant des critères de remise en état de ces matériels et en mettant des critères de transparence auprès des consommateurs afin qu'ils puissent savoir ce qu'ils vont acheter. Tout cela nous amène à une possibilité de créer des emplois locaux, notamment dans l'économie sociale et

solidaire. Enfin, c'est tout simplement de mettre en place tout un tas de bonnes pratiques. Je m'efforcerai d'appuyer là-dessus. Pour lutter contre l'obsolescence programmée de nos logiciels et de nos matériels, mettre en place un système qui favorisera le logiciel libre et gratuit et qui permettra d'utiliser des ordinateurs et des matériels plus simples et plus faciles à utiliser pour les utilisateurs.

En conclusion, il est impératif, selon nous, de changer notre logiciel de pensée et de consommer. Il est important de diminuer la quantité d'objets que l'on achète, d'améliorer leur qualité et d'adapter la puissance du matériel aux différents usages. Arrêtons la course technique non pertinente dont la plupart des gens n'a pas besoin. C'est pourquoi nous voterons cette délibération qui va dans le bon sens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. J'interviendrai sur le Pacte de cohérence métropolitain.

« Érige des villes pour le temps et ses graines, pour le cœur et pour l'œil, pour l'âge et pour l'enfant, puis romps l'enveloppe. Suspend-toi au vent des territoires, chavire dans toutes les mers, renaïs sur toutes les plages, gravis cette dune qui n'engendre que silence, puis, à nouveau, rejoins ces villes où l'événement t'attend. »

C'est en ouvrant avec ces vers d'Andrée Chédid que le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es souhaite illustrer sa vision de la Métropole à l'occasion de cette délibération autour du Pacte métropolitain. Ce poème s'intitule « *Alterner* ». Il résume la manière dont nous pensons que la Métropole doit continuer de se construire, à un double impératif catégorique moral et politique, celui de l'altérité et du mouvement.

Premièrement, l'altérité avec 59 communes aux réalités sociales et géographiques si diverses, impossible d'appliquer sans distinction des politiques publiques conçues depuis la rue du Lac. Ce n'est pas ce qui se passe, mais la tentation d'aller vite peut faire courir le risque de se suspendre des territoires, comme le dit la poétesse.

Le deuxième impératif est celui du mouvement. Le mouvement est ce dialogue permanent fait d'allers-retours, de discussions itératives entre la Commune et une Métropole qui conçoit un plan local de l'urbanisme et de l'habitant, un schéma d'accueil du jeune enfant et un schéma des solidarités. Le Pacte ne détaille pas tout le travail au quotidien et les instances nécessaires (comité de liaison, réunions de coordination, ateliers d'élus) qui sont nécessaires au-delà des seuls comités de pilotage. Ce sont bien des instances de dialogue et de confrontation dont nous avons besoin pour construire des politiques ajustées.

Aujourd'hui, le Pacte ne le détaille pas. Bien sûr, tout ne s'écrit pas, mais il est souvent nécessaire de formaliser des cadres de travail pour dépasser la seule bonne entente entre des élus métropolitains et communaux. Forts d'une légitimité issue du suffrage universel direct et élus sur un programme politique propre, il pourrait être tentant pour l'exécutif et la majorité métropolitaine de s'affranchir du fait municipal. L'articulation Métropole/Commune sera bien au cœur de la réussite du mandat. Sans naïveté sur les

démarches des sénateurs républicains quant à l'évaluation en cours sur la Métropole de Lyon, la question posée mérite tout de même une certaine attention : comment la légitimité municipale peut-elle s'exercer au sein de celle métropolitaine ?

Je peux me féliciter du travail nourri avec les vice-présidents de la Métropole en charge de l'urbanisme, des mobilités, de l'habitat, de l'économie et des déchets. Je salue ici Béatrice VESSILIER avec laquelle les contacts sont quasi quotidiens pour ajuster au mieux les décisions de la Métropole qui s'appliqueront à Villeurbanne. C'est aussi l'exemple de la Convention qualité propreté portée par ma collègue, Laura GANDOLFI. Renouvelée régulièrement, cette convention permet de formaliser des échanges de prestations entre la Métropole et la Ville et de travailler sur nos points noirs, la question des encombrants et le fait de vider les corbeilles plus régulièrement. C'est finalement être au plus proche des préoccupations des habitats pour parvenir à sentir l'âge et l'enfant.

Ces politiques portées par la Métropole sont aussi le fruit de la communauté urbaine et d'une habitude longue de dialogues nourris entre les communes et ce qui était l'établissement de coopérations intercommunales : unités sans uniformité, coopérations sans absorption.

La territorialisation des services de Métropole constitue aussi une bonne réponse organisationnelle, mais ce Pacte conserve finalement un petit goût d'inachevé, vraisemblablement dû au jeune âge de la collectivité en plein exercice qu'est la Métropole. En effet, le Pacte métropolitain vient fléchir seulement une partie très réduite des crédits d'investissement, soit 202 M€ sur un budget de plus de 3 Md€, puis les enveloppes territorialisées, nous en avons parlé, 8,7 M€ sur les 82 M€ des enveloppes globales.

Par ailleurs, aucun élément sur les besoins de financement et de fonctionnement qui procèdent de la réussite du projet de mandat de la Métropole. Je pense aux politiques sociales. Lors de la création de la Métropole, nous avons pu constater, lors du précédent mandat, qu'il y avait presque autant de travailleurs sociaux à Thizy, dans le Beaujolais, qu'à Villeurbanne. *Quid* aujourd'hui des rééquilibrages attendus ?

Nous le savons et le vivons au quotidien, le Maire et ses conseillers municipaux sont en première ligne tous les jours avec des concitoyens de plus en plus impatients, exigeants et dubitatifs dans la capacité de l'action publique à changer réellement leurs conditions de vie. Nous n'avons pas d'autre choix de construire une métropole des villes, une métropole des territoires au service de la justice sociale et écologique, une métropole plus démocratique et plus solidaire, qui sache également, au-delà des grands schémas, se saisir de l'inattendu.

Pour ceux qui siègent à la Métropole et qui y siégeront demain, je nous invite à garder en mémoire les mots d'Andrée Chédid : « *Rejoins ces villes où l'événement t'attend* ».

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les Écologistes.

Mme VESSILIER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je crains d'être moins lyrique que notre collègue, mais tant pis, je vais tout de même essayer de dire quelques mots sur ce Pacte métropolitain, puis sur la centrale d'achat.

Ce Pacte est un dispositif de la loi MAPTAM de 2014 qui a créé la Métropole pour donner un cadre à l'élaboration des projets de territoire propres à chaque conférence territoriale des maires, Villeurbanne étant une de ces 10 conférences métropolitaines.

Le Pacte 2021-2026 comporte sept axes stratégiques, dont un choix plus resserré de priorités métropolitaines, parmi lesquelles chaque territoire doit se positionner. L'autre évolution majeure par rapport au pacte précédent est son volet financier, puisque sur les 3,6 Md€ de la PPI métropolitaine, 200 M€ sont fléchés sur le volet territorial, c'est un peu plus qu'un poil, si vous me permettez, chère Émilie PROST, dont 18 M€ pour Villeurbanne, donc 9,6 M€ pour le fonds d'initiative communale à proximité et 8,7 M€ pour le volet territorial qui nous intéresse dans la délibération d'aujourd'hui.

Permettre à chaque CTM de choisir des projets d'investissement, en plus des autres projets de la Métropole retenus à la PPI est une opportunité nouvelle d'actions supplémentaires au service des habitants pour les communes dans leur dialogue avec la Métropole, l'altérité et le mouvement, comme vient de le dire Mme THOUVENOT.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, vous avez proposé que trois des sept axes du Pacte fassent l'objet d'une opération d'investissement dans ce volet territorial. Le premier, le plus important, concerne l'apaisement et la végétalisation du centre-ville. Il s'inscrit dans l'axe revitalisation des centres-bourgs. Bien sûr, les Gratte-ciel, vus de la Métropole, ne sont pas assimilés à un seul centre-bourg. En revanche, lors de l'élaboration du Pacte en 2021, cet axe visait surtout des petites communes nécessitant une action sur le centre.

Puis, au fil des discussions sur la PPI villeurbannaise, vous avez souhaité que le centre-ville actuel fasse l'objet d'un projet ambitieux pour consolider son attractivité, sa qualité et ses commerces, pour que les Gratte-ciel soient encore plus le cœur battant de Villeurbanne, avec des espaces publics plus qualitatifs, une extension de la piétonisation et une végétalisation plus importante. L'apaisement concernera donc celui des mobilités en voiture, mais heureusement pas celui de son dynamisme, du partage d'espaces publics pour le commerce, la culture et la rencontre. Tout cela fera l'objet de concertations avec les habitants pour répondre également à notre collègue qui s'inquiète de la méthode.

Le deuxième projet s'inscrit dans l'axe logement/accueil/hébergement et concerne la réhabilitation énergétique ambitieuse de plusieurs dizaines de logements aux Buers avec des surcoûts importants suite à des exigences plus fortes sur la qualité de la réhabilitation demandée par les collectivités (raccordement au chauffage urbain, meilleure qualité de vie dans les logements), autant de bénéfices pour les locataires d'EMH que la Métropole soutiendra à hauteur de 3,6 M€, puisque l'ANRU ne prendra pas en charge tous ces surcoûts.

Le dernier projet est en effet de moindre ampleur avec 60 000 € pour le PIMMS, mais son implantation actuelle aux Buers sera relocalisée dans la Résidence Jacques Monod, apportant ainsi aux habitants de ce quartier un nouveau service public dans un local vacant depuis des années, ce qui lui donnera une nouvelle utilité sociale et urbaine.

Donc, un premier volet territorial du Pacte qui concerne des espaces publics, l'accès au service public et le logement social, un triptyque exemplaire qui contribue à la transition écologique et solidaire que notre majorité souhaite conduire. Bien sûr, l'intervention de la Métropole sur Villeurbanne ne se réduit pas au Pacte. Nous menons ensemble

beaucoup d'autres projets sur Villeurbanne que vous avez évoqués : projets urbains, projet de collège, Voies Lyonnaises, future ligne de tram et de BHNS avec le Sytral, schéma d'accueil des entreprises, les occupations temporaires de foncier métropolitain pour l'hébergement d'urgence ou l'ESS, pour des jardins urbains. Ce sont plus de 100 M€ d'investissement de la Métropole sur le mandat, ajoutés à plusieurs centaines du Sytral, évidemment le pour apaiser les autres quartiers de la ville.

Nous nous réjouissons donc de cette nouvelle dynamique de collaboration entre la Ville et la Métropole pour les habitants et pour mieux répondre à tous les défis auxquels nous faisons face. Pour donner une autre collaboration fructueuse et parce que ce n'est pas étranger au Pacte de cohérence, nous souhaitons évidemment que la Ville puisse bénéficier de la centrale d'achat métropolitaine dans un contexte international incertain, qui fait peser des risques sur le prix des matières premières et les approvisionnements. C'est un outil de sécurisation de nos achats qui permet, avec la mutualisation, de la souplesse et de la visibilité. Nous soutiendrons donc l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat territoriale de la Métropole.

Nous voterons donc avec plaisir ces deux délibérations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur BOCQUET, souhaitez-vous dire un mot sur la délibération dont vous étiez le rapporteur sur la centrale d'achat ?

M. BOCQUET.- Oui. Merci Monsieur le Maire. L'objet métropolitain pose effectivement de nombreuses questions encore aujourd'hui. On voit que dans de nombreux domaines, le périmètre de compétences est loin d'être optimal. Il y a des chevauchements de compétences, tandis que certaines restent au contraire orphelines d'un véritable portage politique. Quelques syndicats intercommunaux n'ont pas pris tout à fait la mesure de leurs responsabilités ou de l'articulation nécessaire avec la Métropole, mais la centrale d'achat, initiée par la Métropole, présente de très nombreuses vertus qu'il convient de souligner. Un certain nombre de mes collègues les ont mis en évidence.

Au-delà de la centrale d'achat, je crois que nous allons devoir continuer à innover. Je vais prendre ici l'exemple des achats, puisque c'est l'objet de la délibération, d'abord le législateur, qui doit faciliter l'accès à des outils de marché qui sont généralement réservés à des acteurs privés. On le voit aujourd'hui très clairement, les collectivités ne maîtrisent pas du tout les risques inflationnistes. Elles ne savent pas se prémunir contre l'évolution des cours et donc des coûts. Pourtant, nos volumes d'achat, *a fortiori* maintenant avec la centrale d'achat métropolitaine, justifieraient tout à fait de rentrer dans des logiques assurancielles ou d'en démarcher à terme. Ce serait d'ailleurs une contribution de la puissance publique à l'assainissement de ces marchés qui sont maintenant des marchés purement spéculatifs. Cela demande évidemment un changement de culture de la part de nos collectivités, mais ce serait au bénéfice de nos deniers publics. Nous avons clairement les moyens de le faire avec la centrale d'achat métropolitaine qui permettrait tout simplement d'avoir des processus d'opérations d'arbitrage ou de couverture des risques avec ces instruments.

La centrale d'achat est seulement une étape, mais elle est très importante. C'est en plus une étape symbolique. *A fortiori*, je le dis sans ironie, c'est une étape qui ne nous coûte rien, l'adhésion est gratuite. Elle n'est pas exclusive d'un recours à d'autres centrales et

ne nous engage à rien en termes d'achat. Nous aurions donc tort de nous priver. Elle est surtout une étape symbolique, parce qu'elle montre une grande convergence entre l'ensemble des collectivités et les membres de la Métropole sur les achats durables et responsables. C'était tout de même la base élémentaire de cette centrale d'achat, d'abord se mettre d'accord sur ce qu'est un achat public durable et responsable. C'était extrêmement important et cela se déclinera demain dans le SPASER.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Peut-être quelques mots sur les éléments relevés par l'opposition sur l'affectation des budgets. Vous avez raison de vous inquiéter si c'était uniquement à peine 9 M€ qui venaient accompagner le territoire, mais vous aurez compris que c'est beaucoup plus aujourd'hui. On peut recenser environ 122 M€ de crédits de paiement affectés sur notre territoire sur des projets spécifiquement villeurbannais. Je ne parle pas ici de projets transverses pilotés par la Métropole, comme les Voies Lyonnaises ou d'autres projets. Je ne parle pas non plus des investissements en matière d'infrastructures, de transports lourds de type tramway, puisqu'il y a deux lignes et un bus à haute fréquence.

Par ailleurs, vous pouvez pointer que les Gratte-ciel sont priorisés, mais vous oubliez dans ce cas les Buers, puisque la moitié de l'enveloppe va aux Buers. Même dans cette lecture, l'équilibre entre le centre et un autre quartier est tenu. Vous savez, je ne vais donc pas vous faire la leçon, que plusieurs quartiers de cette ville sont en projet et en transformation. Nous n'allons absolument pas concentrer la totalité de nos efforts financiers sur les Gratte-ciel. D'abord, nous considérons que c'est largement fait avec le projet de ZAC qui entre en phase opérationnelle. En revanche, il y a le souhait pour notre équipe municipale, accompagné par la Métropole, de doter le centre-ville de Villeurbanne d'une identité à la hauteur à la fois de la 19^{ème} ville de France et des usages attendus par les habitants.

Vous demandez comment nous allons faire. D'abord, nous avons commencé à faire des premières rencontres dans quelques interstices laissés par la crise sanitaire. Ensuite, nous avons validé la possibilité financière de s'engager. Dès septembre, nous lançons un travail de large concertation avec les habitants du centre-ville et celles et ceux qui voudront se mobiliser à nos côtés pour savoir comment cette identité se construira.

Mme VESSILIER l'a dit parfaitement, à la fois un apaisement de la place des véhicules, mais la volonté de construire « le cœur battant », je n'aurais pas dit mieux. Je ne le dirais pas autrement, mais il y a une vraie volonté de travailler sur l'attractivité de ce centre-ville, on le voit avec le travail de piétonisation de l'avenue Henri Barbusse qui porte ses fruits. Bien sûr, il y a un certain nombre de problématiques à régler, vous l'évoquez, sur des questions de sécurité, mais si les budgets d'investissement permettaient tout le temps de résoudre la sécurité, nous aurions pu avancer depuis longtemps.

Pour autant, cette question est au cœur de nos préoccupations. Nous la travaillons conjointement. En revanche, ces 4,5 M€ et les 9 M€ en tout visent plutôt à travailler l'ensemble du site, dont la place du Chanoine Boursier, mais viendront être renforcés par d'autres investissements. Mme THOUVENOT, dans ses discussions exigeantes avec le Sytral, a obtenu que la qualité de traitement du tramway tienne compte du caractère

historique de ce centre-ville. Nous aurons donc, à terme, un centre-ville tout à fait en phase avec ce que souhaitent les Villeurbannaises et les Villeurbannais.

En tout cas, je ne veux pas laisser dire dans cette instance, alors que l'on parle d'un budget d'à peine 9 M€, que nous faisons le choix des Gratte-ciel contre le reste de la ville. Encore une fois, seules les preuves parleront, je vous donne donc rendez-vous à la fin du mandat pour voir si nous aurons été au rendez-vous ou non. Ensuite, nous laisserons les Villeurbannaises et les Villeurbannais trancher, mais sachez que c'est une préoccupation de tous les instants que de bien vérifier que nous faisons développer toute la ville et pas simplement le centre-ville.

Je crois que le fait que nous ayons travaillé ardemment pour que l'ANRU, et nous espérons avoir les résultats de l'arbitrage à la fin des élections législatives, parce qu'il y a une période de réserve qui empêche la directrice générale de l'ANRU de nous dire à quelle sauce Saint-Jean sera mangé ou soutenu par l'ANRU, j'espère que cela permettra de donner des signes de notre engagement sur un certain nombre de territoires villeurbannais.

Voilà pour ces deux rapports qui sont soumis aux voix. Je commence par le premier, puisque, si j'ai bien compris, il y a des différences de votes en fonction de chacun de ces rapports. Pour le rapport 76, projet de territoire dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitaine, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est approuvé, je vous en remercie.

- Adopté à la majorité (1 abstention) -

M. LE MAIRE.- Pour le rapport 157, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Approuvé, je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

3 - GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS SITUÉS 94, RUE ALEXIS PERRONCEL À VILLEURBANNE -
M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

4 - GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS SITUÉS 80, RUE ANTONIN PERRIN À VILLEURBANNE -
M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

5 - GARANTIE D'EMPRUNT CDC HABITAT SOCIAL SA HLM - ACQUISITION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS AUX 10-12 IMPASSE DES SŒURS À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

6 - GARANTIE D'EMPRUNT IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES SA D'HLM - ACQUISITION EN VEFA DE 13 LOGEMENTS AU 25, RUE FRÉDÉRIC FAYS - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 4 LOGEMENTS AU 5, RUE HECTOR BERLIOZ - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il y a deux situations de déports : M. COLLIAT et moi-même. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8 - GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - RÉHABILITATION DE 95 LOGEMENTS SITUÉS 35-37, RUE RICHELIEU ET 20 À 28, AVENUE ST EXUPÉRY - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

9 - GARANTIE D'EMPRUNT SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME-PORTAGE FONCIER D'UN TÈNEMENT SITUÉ AU 11B, RUE DE LA LIGNE DE L'EST - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai plusieurs situations de déport : Antoine PELCÉ, Agnès THOUVENOT, Melouka HADJ-MIMOUNE, Mathieu GARABEDIAN, Paul CAMPY et Alain BRISSARD. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10 - REMISE GRACIEUSE DE DETTES DE RESTAURATION SCOLAIRE, ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET SÉJOURS À CHAMAGNIEU - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) - TARIFS 2023 - M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'AVANCE EN COMPTE-COURANT D'ASSOCIÉ À LA SVU – SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai des situations de déport identiques au précédent rapport concernant la SVU. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME RHÔNE - 34 RUE LOUIS GOUX - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai deux situations de déport : M. COLLIAT et moi-même. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

14 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN LOCAL SITUÉ 130 RUE DE LA POUDRETTE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai deux situations de déport : Mathieu GARABEDIAN et Caroline ROGER-SEPPI. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**15 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN TERRAIN ENCLAVÉ
SITUÉ 55 RUE NICOLAS GARNIER - Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Madame THOUVENOT, est-ce que vous souhaitez en dire un mot avant l'intervention ? (*Non.*) La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !

Mme GUILLAS.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Villeurbannais et Villeurbannaises,

Je l'ai déjà dit lors d'autres Conseils municipaux, nous sommes bien sûr pour la préemption et la possession des sols par la Mairie. Nous contrôlons ainsi beaucoup mieux ce qui se passe sur ces terrains et le développement de nos différentes politiques publiques, mais cela nous donne également la responsabilité de ce que l'on prévoit dessus. Le Rhône est en situation de vigilance sécheresse depuis fin avril. Il y a moins de 15 jours, cette vigilance a encore monté d'un cran. Dans quelques minutes, nous allons d'ailleurs voter une autre délibération en faveur d'une ville plus perméable où l'eau puisse rentrer dans les sols pour mieux combattre ces sécheresses.

Il faut donc arrêter d'artificialiser nos sols dès que nous le pouvons et même en désimperméabiliser un maximum. Nous devons être exemplaires sur ceux qui nous appartiennent. Cette parcelle qui est déjà végétalisée doit devenir dans les années à venir un espace de jardins transitoire. Les végétaux permettent cette réduction de température en ville. Ils permettent également le cheminement, l'accueil de la biodiversité et la sensation d'apaisement et de bien-être. Il nous faut donc veiller ensemble à ce qu'il reste un espace de transition, mais qui ne perde pas ses bénéfices.

Nous comprenons l'intérêt du bon fonctionnement du stade voisin et ses besoins en termes de développement, mais nous pensons que l'extension du stade pour de nouveaux vestiaires ou autres, comme un accès facilité, ne doit pas se faire au détriment de ces espaces de jardins et donc sur cette parcelle. Il y a à proximité du stade d'autres bâtiments déjà construits et artificialisés qui pourraient également, à l'avenir, être rachetés. J'espère que nous y veillerons.

Bref, en un mot, cette occupation transitoire ne doit pas servir à justifier une future artificialisation de nos espaces verts qui sont bien trop précieux dans nos villes.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la Première Adjointe, souhaitez-vous dire un mot ?

Mme THOUVENOT.- Oui, je vous remercie. Nous en avons déjà échangé, notamment au cours de la commission. La question des réserves foncières et la destination des réserves foncières fait l'objet de travail dans le temps long, parfois très long. Aujourd'hui, nos terrains sportifs constituent de véritables îlots de chaleur. Bénéficier d'espaces verts de pleine terre juste à proximité des terrains sportifs est une occasion pour nous également de contribuer à abaisser les îlots de chaleur dans ces secteurs.

Dans ce secteur, nous avons plusieurs parcelles que nous espérons pouvoir acheter un jour pour permettre d'étendre, notamment de moderniser les vestiaires. Vraisemblablement, les vestiaires futurs ne prendront pas position à cet endroit et seront plutôt un lieu destiné à l'accueil des enfants et peut-être, en effet, de croiser sport, culture et nature en développant un jardin potager, par exemple, juste à côté de la

parcelle sportive. On voit aujourd'hui une hybridation des activités par certains clubs sportifs. Nous pourrions peut-être donner des idées aux autres clubs sportifs qui sont présents sur ce terrain.

En tout cas, c'est pour vous dire que nous sommes obligés de faire des réserves foncières et de les motiver. C'est bien autour des équipements sportifs à proximité que nous pouvions le faire d'un point de vue juridique pour aujourd'hui faire des réserves foncières et l'extension ou non de ce terrain de sport.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN BÂTIMENT OCCUPÉ PAR UNE ACTIVITÉ SITUÉ 16 RUE PERRONCEL - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17 - ACQUISITION AMIABLE D'UN LOCAL DE 70 M² ENVIRON SITUÉ DANS LA GALETTE COMMERCIALE 26 ALLÉE DES CÈDRES - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18 - CONTRAT MÉTROPOLITAIN 2022-2024 POUR UNE VILLE PERMÉABLE EN HARMONIE AVEC SES RESSOURCES EN EAU ET SES MILIEUX AQUATIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Mme THOUVENOT va présenter le rapport avant une série d'interventions.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération, qui porte sur un contrat entre la Métropole de Lyon, l'Agence de l'eau et des acteurs du territoire, dont la Commune de Villeurbanne, est un contrat relativement technique, mais elle couvre un champ extrêmement politique : sixième objectif du développement durable fixé par l'ONU. L'eau est un bien commun, car tout être vivant a besoin d'eau pour vivre et doit pouvoir accéder à l'eau.

Je ne doute pas que mes collègues s'étendront sur cette dimension politique de l'eau. Ici, ce contrat vise à garantir à la Commune des subventions de la part de l'Agence de l'eau dans le cadre du programme de désimperméabilisation des cours d'écoles et autres

espaces publics. L'enjeu de la ville perméable est double : d'une part, transformer les surfaces au sol jusque-là imperméabilisées, car souvent goudronnées, en zones de pleine terre. C'est, pour cela, participer à la réduction des îlots de chaleur grâce à une végétation plus dense qui absorbe l'eau de pluie et rafraîchit la ville. Je vous invite à faire un détour par le jardin du Rize devant Le Rize, cette visite est éloquente.

D'autre part, et c'est particulièrement l'objet du contrat, désimperméabiliser, c'est permettre l'écoulement des eaux pluviales directement dans les sols et éviter leur rejet dans le système d'assainissement. En effet, rejeter les eaux pluviales dans le réseau d'assainissement génère un double problème. D'une part, ces eaux propres viennent perturber le fonctionnement des stations d'épuration qui, elles, sont conçues pour traiter des eaux sales. Deuxièmement, en cas d'épisode fluvial très fort, les systèmes d'assainissement débordent, sont saturés et déversent les eaux de pluie, mais aussi les eaux sales dans le milieu, sans être passées par la station d'épuration, entraînant de fait des pollutions locales.

Vous le verrez dans le détail du contrat d'engagement, les engagements financiers sont importants. À Villeurbanne, ce sont près de 200 000 € pour chacune des opérations engagées. Le contrat nous permettra de couvrir jusqu'à 70 % des dépenses liées à la déconnexion du rejet des eaux pluviales au réseau d'assainissement, le reste étant à la charge des communes. La signature de ce contrat nous permet de garantir les financements de l'Agence de l'eau sur la durée du contrat. Nous avons déjà touché des subventions de la part de l'Agence de l'eau, mais cette fois-ci, c'était opération par opération, ce qui allégera le travail des services.

Enfin, je terminerai par souligner l'engagement des équipes de la Ville de Villeurbanne sur ce dossier. Nous étions précurseurs dès 2018. La Ville a développé un savoir-faire technique qui est envié par les autres communes de l'agglomération. Nous l'avons vu à plusieurs reprises au cours de visites et de rencontres avec d'autres élus de la Métropole. Puis, au-delà d'une approche technique hydraulique, c'est tout un travail avec les enseignants, les enfants et le personnel municipal qui est conduit, visant à croiser d'autres enjeux sociaux majeurs : l'égalité place des filles et des garçons dans la cour de récréation, la place du sport et la lutte contre la sédentarité, les enjeux d'entretien des locaux scolaires par les agents de service et donc leurs conditions de travail. Bref, c'est un beau dossier au cœur des enjeux de la transition écologique et sociale.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme PROST.- Je vous remercie. Monsieur le Maire, chers collègues, Madame la Première Adjointe,

Cette délibération porte sur une politique engagée depuis 2018 qui mérite d'être poursuivie et que nous soutiendrons. La désimperméabilisation des sols est un sujet actuel qui nous pousse également à réfléchir autrement pour les nouveaux projets en ce qui concerne les cours des futures écoles. Nous pouvons aussi imaginer étendre le plus possible cette règle aux autres projets urbains, dans la mesure du possible, afin de démultiplier le potentiel des îlots de fraîcheur en ville. Nous nous interrogeons notamment sur le réseau cyclable, Les Voies Lyonnaises et sur les voies des tramways prochainement prolongées. Dans une réflexion globale, il serait bien contradictoire de

promouvoir les modes doux et de désimperméabiliser les cours d'école, tout en créant de nouveaux espaces imperméables un peu plus loin.

Par ailleurs, si l'eau est déjà un sujet majeur au cœur de nos politiques, il doit être suivi de près par tous les acteurs en jeu. À ce titre, la Métropole, qui s'était enorgueillie de reprendre en régie directe l'eau du Grand Lyon, est d'autant plus responsable des contrôles de qualité de l'eau. Nous avons tous en tête le scandale qui a été révélé récemment concernant Arkema et la pollution de l'eau aux alentours de Pierre-Bénite. Fort heureusement pour les Villeurbannaises et Villeurbannais, ils ne sont pas directement touchés par le problème. Pour autant, cela n'empêche pas les risques potentiels pour notre commune à l'avenir ni les conséquences directes en termes d'agriculture locale et de circuit court.

Aussi, il serait intéressant de mettre en place au niveau métropolitain un contrôle de l'eau plus poussé. Nous savons que depuis 2015, Eau du Grand Lyon fait des analyses de deux composants perfluorés, mais il semble aujourd'hui évident que cela n'est pas suffisant et qu'il faudrait élargir le spectre du contrôle pour rechercher d'autres perfluorés, notamment ceux rejetés par les industries locales.

Si l'État a bien sûr toute sa part à jouer dans la régulation et le contrôle, nous ne pouvons pas simplement continuer d'appliquer les mêmes façons de faire, ni nous contenter d'une charte d'engagement pour le respect de l'environnement, dont l'effet en termes de diminution des risques est quasi inexistant, alors que nous savons que la situation est critique. À l'heure où nous souhaitons avoir des villes plus perméables et de la valorisation des circuits courts, il est impossible de simplement nous dire que le problème se situe sur un autre territoire. Nous devons aux habitants d'anticiper et de contrôler au maximum la qualité de l'eau.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est pour le groupe Génération.s.

M. BRISSARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

En matière de gestion de l'eau, nous faisons face, et ce, depuis plusieurs années, à un cycle infernal lié à l'imperméabilisation des sols de nos villes. Concrètement, je ne vais pas vous l'apprendre, l'imperméabilisation des sols consiste simplement en l'action de recouvrir les sols naturels ou quasi naturels de tout matériau imperméable. Ainsi en est-il du béton, de la quasi-totalité de nos ouvrages et de l'asphalte, de la quasi-totalité de nos routes et trottoirs.

L'imperméabilisation des sols emporte trois problématiques majeures, puisque le plus souvent irréversibles. La première préoccupation est celle de la biodiversité. En effet, chaque centimètre carré recouvert d'un matériau imperméable éradique purement et simplement l'écosystème sur lequel il repose. L'artificialisation de nos milieux urbains contribue au réchauffement de l'air de nos villes sous la forme de ce que l'on appelle les îlots de chaleur et plus qu'ailleurs favorise les situations de stress hydrique que nous connaissons.

Finalement, la diminution de la part végétale de nos sols par le recouvrement d'asphalte et de béton provoque une augmentation et une accélération des ruissellements pluviaux

susceptibles d'aggraver les pics de crue et une diminution de l'infiltration naturelle de l'eau dans le sol, empêchant le rechargement des nappes phréatiques. Le pouvoir filtrant et épurateur des sols ne fonctionne plus, le ruissellement aggrave davantage le transfert des polluants vers les cours d'eau, tout cela dans un contexte où le dérèglement climatique modifie considérablement le rythme des pluies et accentue l'occurrence des pluies fortes ou exceptionnelles qui mettent à mal nos infrastructures d'évacuation et de traitement. Il est donc plus que jamais nécessaire de désimperméabiliser les sols de nos villes. Il en va fortement de notre confort de vie et de notre volonté de préserver le vivant. Il en va également de notre capacité à préserver notre futur.

Par la signature d'un contrat métropolitain pour une ville perméable en harmonie avec ses ressources en eau et ses milieux aquatiques, la Ville de Villeurbanne confirme l'attachement qui est le sien à un aménagement durable et vivable de notre territoire, qui a été rappelé par Agnès THOUVENOT. En associant tous les partenaires des projets de construction (Métropole, maîtres d'ouvrage et évidemment la Ville), elle réaffirme notre volonté de construire un futur en harmonie avec le vivant.

Le groupe Génération.s, favorable depuis sa création à cette dynamique, votera bien évidemment en faveur de ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Cercle radical et Place publique.

Mme BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nos enfants sont notre présent, notre priorité et notre avenir, tout comme l'est notre planète. Cette délibération, certes un peu technique, nous permet de continuer à œuvrer en faveur de jours plus heureux. En effet, elle tend à continuer *via* la Métropole d'augmenter nos efforts en matière de lutte contre le réchauffement climatique en rendant plus perméables les cours d'écoles. Dit d'une autre manière, elle permet de remettre de la nature là où se joue notre futur. Cela permet également d'agir sur l'eau, notre ressource vitale indispensable qui devrait d'ailleurs être nationalisée pour en assurer une gestion plus rigoureuse, tant sur la qualité que sur les quantités.

La pluralité des domaines concernés (agriculture, industrie, gestion des inondations, production et distribution d'eau potable) et l'enchevêtrement de différentes compétences locales rendent indispensable un cadre législatif complet et cohérent. C'est pour cela que dès le mandat précédent, les efforts de désimperméabilisation ont été lancés. Nous continuons depuis deux ans dans cette direction avec une ambition réaffirmée, notamment par un certain sens de l'urgence, mais nous partons de loin. Villeurbanne est très dense, urbanisée, minérale et bétonnée. Cela résulte de notre histoire, de notre situation géographique. Nous devons donc être à la hauteur de ces enjeux. En désimperméabilisant trois à quatre cours d'écoles par année, nous montrons l'exemple et agissons en responsabilité à notre échelle sur notre patrimoine.

Il reste que les efforts devront être partagés. Cette désimperméabilisation des sols et des seules cours d'écoles villeurbannaises ne suffira pas à améliorer durablement la gestion des eaux pluviales, la biodiversité et la pollution sur notre territoire. Or, en regardant la liste des communes qui souscrivent à ce contrat métropolitain, on ne peut s'empêcher de constater que la plupart manquent à l'appel, seules 12 villes s'engagent. Je pense particulièrement à Meyzieu, Décines, Bron, Caluire ou encore Givors ou Vénissieux.

Gageons qu'il ne s'agit pas d'un rendez-vous manqué et que toutes les villes de l'agglomération s'engageront dans cette démarche dont l'enjeu dépasse largement la sphère communale. Il en va là aussi d'une certaine forme d'égalité territoriale dans les efforts apportés collectivement.

Pleinement conscient des nombreux enjeux pour notre qualité de vie future, le groupe Cercle radical et Place publique partage les objectifs du contrat « Ville perméable » et votera favorablement pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole et au groupe Communiste et Républicain.

M. CROMBECQUE.- Merci. Monsieur le Maire, Madame la Rapporteuse, chers collègues,

Pour le rapport que vous nous avez présenté sur le contrat métropolitain 2022-2024 pour une ville perméable en harmonie avec ses ressources en eau et ses milieux aquatiques, la Ville de Villeurbanne demande une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour des travaux de désimperméabilisation de trois à quatre cours d'écoles par an notamment, une demande que nous ne pouvons que saluer. Dans une étude récente publiée dans la revue « *Nature* » du 26 avril dernier, une équipe de scientifiques scandinaves du Stockholm Resilience Center a établi que la limite planétaire concernant l'eau douce a été franchie. En effet, selon cette étude, l'eau bleue, c'est-à-dire les lacs, les rivières et les nappes phréatiques, n'est pour l'heure pas menacée par une consommation excessive. En revanche, l'eau verte, c'est-à-dire l'humidité du sol, est en cause, comme en ce moment en cette période de sécheresse. À l'aune de ces informations, la lutte contre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols se révèle donc cruciale pour préserver le cycle naturel de l'eau, tout comme le sont la végétalisation et la préservation des zones humides.

En outre, le contrat métropolitain prévoit l'intervention sur l'assainissement et l'analyse de l'eau issue des stations d'épuration. À ce sujet, effectivement, comment ne pas penser au magazine « *Envoyé spécial* » du 12 mai dernier dans lequel était révélée une importante pollution au perfluoré issu de l'usine Arkema basée à Pierre-Bénite. Comme cela nous a été indiqué en commission, Villeurbanne n'est certes pas concernée, car située en amont du site. Néanmoins, il semblerait que plusieurs sites en amont de Villeurbanne, ceux de Meyzieu et de la Feyssine, émettent des flux de pollution non traités chaque année, certes moins importants que ceux des sites de Pierre-Bénite et Saint-Fons, mais qu'il faut constamment surveiller.

Comme nous avons pu le voir dans ce rapport, des mesures existent pour contrer ces pollutions, comme la mise en place d'une pénalité suffisamment coercitive pour inciter, voire contraindre les émetteurs à supprimer tout rejet au réseau d'assainissement. De même, il est prévu une évaluation du nombre d'entreprises dites primaires, susceptibles d'être à l'origine des pollutions toxiques diffuses lors d'un état des lieux, tout comme la réalisation d'une cartographie des différents potentiels émetteurs de rejets toxiques avec une hiérarchisation des actions à mener pour les réduire, voire les éliminer.

Enfin, sachant qu'aujourd'hui le service public de l'eau potable, que ce soit pour le prélèvement, la distribution et l'assainissement, est confié à la société privée Eau du

Grand Lyon, filiale de Véolia, nous ne pouvons que nous féliciter que, par décision de la nouvelle majorité métropolitaine, ce service soit enfin confié à une régie publique dès le 1^{er} janvier 2023. C'est une mesure salubre qui va dans le bon sens et à l'inverse de ce qui arrive, hélas, au TCL, assujéti à la logique d'allotissement, puisque, pour nous, le service public est le seul à même de concilier une production responsable avec la garantie d'un partage équitable des ressources de l'eau, qui est effectivement un bien commun, comme l'a indiqué Agnès THOUVENOT, au profit unique des usagers. C'est pourquoi nous voterons cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !

M. RAVELLO.- Merci Monsieur le Maire. Collègues, Villeurbannais, Villeurbannaises,

En 1856, les Charpenne de Villeurbanne ont été rayés de la carte par la crue du Rhône et les destructions occasionnées par l'inondation. C'est au cours des décennies suivantes que le fleuve a été endigué et que les quais ont été construits. C'est ce contrôle du Rhône qui nous permet désormais de construire et de bétonner, sans nous soucier des inondations. Pourtant, il y a un revers à la médaille. Avec l'endiguement du fleuve, on a vu disparaître beaucoup de zones humides et la biodiversité qui va avec. Sans prendre le chemin contraire de celui emprunté il y a de cela plus d'un siècle, on revient aujourd'hui sur le tout-béton et l'on sait qu'il faut laisser davantage sa place à l'eau en ville.

Dans le contexte du réchauffement climatique, l'eau est plus que jamais une ressource à préserver. Nous sommes déjà en état de sécheresse et il fait déjà trop chaud par rapport aux moyennes de saison. En 2021, l'ONU alertait, je cite : « *La sécheresse est sur le point de devenir la prochaine pandémie et il n'existe aucun vaccin pour la guérir* ». Pour se donner une idée de ce qui peut nous attendre dans le pire scénario estimé par le GIEC si nous n'agissons pas, il y aura 33 jours de canicule à Lyon en 2050 et 134 jours en 2100, c'est-à-dire un climat équivalent à celui d'Alger.

L'eau est un bien commun, essentiel à toute vie sur terre. Si les nappes phréatiques se remplissent, ce sont nos fonctions vitales premières que nous assurons, mais aussi celles des autres espèces. Il faut donc enlever le béton, créer ce que l'on peut appeler « une ville éponge » pour laisser l'eau s'infiltrer dans les sols et planter dès maintenant pour augmenter l'ombre et rafraîchir les villes. Comme l'explique le contrat avec l'Agence de l'eau, gérer les eaux pluviales à la source au plus près de l'endroit où elles tombent offre de nombreux avantages, parmi lesquels un cycle de l'eau plus naturel et un meilleur rechargement des nappes, une réduction du risque inondation, une réduction des pollutions des milieux en améliorant les performances des stations de traitement et une réduction des îlots de chaleur urbains.

C'est aussi à la quantité et à la qualité de l'eau que nous devons faire attention, en réduisant nos pollutions pour qu'elles ne se retrouvent pas dans ces nappes souterraines. Je pense, par exemple, aux pesticides et aux autres intrants agricoles chimiques, comme le glyphosate, que M. MACRON a d'ailleurs renoncé à interdire. Généraliser l'agroécologie et l'agriculture écologique nous permettrait de disposer d'une eau plus pure, notamment dans les zones de captage d'eau potable.

La quantité ensuite, en préservant les stocks naturels qui viendront à nous manquer. Ici, je pense aux réserves glaciales et aux nappes souterraines, dont certaines sont dramatiquement menacées à très court terme par des projets inutiles et imposés, comme le Lyon-Turin, par exemple, ou l'irrigation de l'agriculture intensive.

Nous avons commencé à rendre la pluie à nos sols dans les cours d'écoles villeurbannaises, et c'est l'objet de la délibération nous demandant d'approuver le contrat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. C'est un bon commencement, il faut le poursuivre et surtout l'intensifier partout. Le travail avec les bailleurs et les copropriétés privées est aussi essentiel que les actions menées sur les espaces publics. La place des collectivités et plus largement du secteur public dans les changements écologiques est primordiale. Sans nous, ce sera *business as usual* et on sait que système capitaliste et écologie ne font pas bon ménage.

Nous attendons donc avec impatience la subvention de l'Agence de l'eau pour pouvoir agir encore plus largement à Villeurbanne et nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.es.

Mme GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs les Villeurbannais et Villeurbannaises,

Nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer dans cette assemblée, l'eau est notre bien le plus précieux et mérite notre plus totale attention. Sa gestion est liée en partie à une responsabilité municipale de son captage à son traitement, jusqu'à son retour dans son cycle, une source de vie fragile que l'activité humaine pourrait dégrader davantage, parfois de manière irréversible. La présence d'eau a été indissociable de l'essor économique, industriel et commercial des villes, notamment Villeurbanne grâce à l'énergie produite par le barrage hydroélectrique de Cusset. Notre modèle de société s'est construit autour de notre capacité à dompter cet or bleu, en le sortant de son lit ou en le puisant dans ses galeries pour le faire passer dans des canaux, des buses et des tuyaux.

À l'heure du dérèglement climatique et de l'épuisement des ressources naturelles, force est de constater que nous avons atteint une limite de notre maîtrise de l'eau. Les sécheresses, comme les pluies quasi diluviennes se font toujours plus nombreuses et intenses. Les villes, pas seulement les villes littorales, sont en première ligne, car elles subissent les ruptures du cycle naturel de l'eau. Elles sont, à ce titre, à la fois coupables et victimes de ces calamités parfois dramatiques, parfois évitables.

Oui, un autre modèle est aujourd'hui possible, un modèle qui redonne à l'eau sa place dans les villes en lui permettant de s'infiltrer dans le sol, en jouant notamment sur une plus grande végétalisation de l'espace public. Nous avons commencé par les cours d'écoles dont il faut repenser le revêtement. En effet, un enrobé de couleur claire évitera les effets de chaleur et sa composition permettra aux eaux de pluie, une fois dissociées dans eaux usées, de s'infiltrer dans le sol. Cette récupération des eaux de pluie a bien sûr vocation à s'étendre, bien au-delà des cours d'écoles, sur tout le réseau urbain. Bien entendu, cet objectif représente un coût important et il faudra sans doute plus d'un mandat pour le réaliser.

Notre groupe soutiendra donc la démarche engagée auprès de l'Agence de l'eau pour une modernisation de la gestion de l'eau en partenariat avec la Métropole.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les Ecologistes.

Mme TRON.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonjour. L'équation est simple : l'eau, c'est la vie. Il est donc vital de protéger nos ressources en eau. Nous avons vu récemment que des rejets industriels faits dans le Rhône depuis des décennies, en aval de la vallée de la chimie, pouvaient impacter notre santé et altérer la biodiversité. Vous l'avez lu dans le dernier rapport sur le prix et la qualité des services d'eau potable présenté au dernier Conseil municipal, 94 % de l'eau consommée dans la métropole est captée à Crémieu-Charmy, dont celle de Villeurbanne. Fin avril, nous sommes passés en vigilance sécheresse pour les eaux souterraines, encore plus tôt que les années précédentes. Le 24 mai, nous sommes passés en alerte sécheresse pour les eaux souterraines et superficielles, cela a été dit par d'autres élus, et ce n'est malheureusement qu'un début.

Nous savons aujourd'hui que nous perdrons 30 % du débit du Rhône à l'horizon 2050 et qu'en 2070, ce sera la fin de l'apport d'eau glaciaire des Alpes pour le Rhône. Cela est d'autant plus préoccupant quand, à l'échelle mondiale, seulement 2,8 % de notre eau est douce et seulement 0,01 % de ces 2,8 % est potable et accessible. C'est cela la rareté et donc la richesse de la ressource. C'est notamment pour ces raisons que la Métropole vient de voter une nouvelle politique de la ville perméable. Heureusement, elle n'est pas seule à agir. Le nouveau contrat avec l'Agence de l'eau rassemble des maîtres d'ouvrage aussi divers que le Sytral, des bailleurs sociaux, des communes, des syndicats mixtes, allant des Mont d'Or jusqu'au SMIRIL au sud du territoire.

Pour une bonne santé de nos cours d'eau et donc de notre eau potable, Villeurbanne a choisi d'agir sur la désimperméabilisation des sols. Plutôt que de rejeter les eaux de pluie dans le réseau d'assainissement au risque de saturer les stations d'épuration, lors des fortes pluies notamment, on la rend à la terre en lui permettant de s'infiltrer à la parcelle là où elle tombe. C'est indispensable pour le bon fonctionnement du cycle de l'eau et le renouvellement des nappes. Tous les propriétaires doivent être conscients de cette nécessité de perméabilité.

La Ville prend ses responsabilités en s'engageant à désimperméabiliser et requalifier trois à quatre cours d'écoles par an sur tout ce mandat au moins. Cela contribue au rafraîchissement et à la lutte contre les îlots de chaleur. C'est bon pour les enfants, pour tout le personnel exerçant dans les groupes scolaires, mais aussi pour le quartier environnant et c'est bon pour la ressource. L'eau est l'affaire de tous et de toutes, chacun doit prendre sa part. Nous voterons bien évidemment cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la Première Adjointe ?

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Merci pour vos propos et le soutien général à la démarche. C'était un travail de longue haleine. Nous apprenons collectivement sur ce sujet, parce que comme l'un d'entre vous le soulignait, nous avons

plutôt l'habitude de tout goudronner et bétonner. Aujourd'hui, il faut faire différemment. Il nous faudra peut-être aussi un jour mieux évaluer le travail que nous conduisons, notamment dans ces cours d'écoles.

Madame PROST, vous avez émis quelques points d'interrogation, en tout cas de questionnement sur les projets nouveaux, notamment de transports en commun. Je peux vous rassurer que le Sytral qui est d'ailleurs signataire de ce contrat a pleinement pris la mesure des enjeux de désimperméabilisation des sols, notamment sur le trajet du T6. Une très grande majorité de la plateforme du tramway sera désimperméabilisée, soit avec des plateformes enherbées, soit avec des plateformes de pavés enherbés, soit de revêtements désimperméabilisés. Certaines parties seront nécessaires d'être encore goudronnées, parce qu'elles sont en zones denses et que des véhicules notamment pourraient passer sur des zones partagées.

Pour la plateforme du T9, c'est l'ensemble de la plateforme qui sera désimperméabilisée avec un plateau qui comprendra de la végétation, les rails du tramway, la voie cyclable et le trottoir. C'est cette plateforme d'une largeur d'une dizaine de mètres qui sera entièrement désimperméabilisée. Enfin, sur Les Voies Lyonnaises, là aussi, le revêtement qui est prévu permettra bien l'écoulement des eaux pour une ville plus perméable.

L'un d'entre vous a aussi rappelé l'enjeu de travailler sur les espaces publics, mais également sur l'ensemble des espaces privés, notamment économiques, et des espaces d'habitats. Vous savez que dans la modification n° 3 du plan local de l'urbanisme, nous avons augmenté avec la Métropole le coefficient de pleine terre qui permet de davantage désimperméabiliser les sols. Ensuite, pour les projets économiques, une vigilance toute particulière est conduite par tous les instructeurs des projets, notamment des permis de construire. Je peux vous annoncer que notamment sur le foncier d'ACI qui fait 5 hectares, qui est aujourd'hui imperméabilisé à 100 %, les deux tiers de la parcelle seront finalement désimperméabilisés à l'issue des travaux. Nous avons la même vigilance, par exemple, sur deux fonciers économiques sur la route de la Ligne de l'Est où aujourd'hui nous sommes à 100 % d'imperméabilisation. Demain, plus de 30 % de la parcelle sera désimperméabilisée.

C'est donc un travail de longue haleine fin, qui nécessite de travailler notamment avec les acteurs économiques dans une forme de négociation pour aller plus loin que n'impose le plan local de l'urbanisme. Il va falloir aussi travailler avec les acteurs économiques pour leur montrer le chemin de l'Agence de l'eau qui peut aussi venir financer leurs travaux de désimperméabilisation. C'est un travail que nous allons engager, notamment avec mon collègue Paul CAMPY, pour faire connaître ces capacités financières qui s'offrent aux acteurs économiques, mais qui restent souvent bien méconnues.

Enfin, vous avez été plusieurs à parler des pollutions, notamment autour d'Arkema au sud de Lyon. Je tiens à rassurer l'ensemble des collègues et le public. Les mesures de contrôle sont faites de manière très régulière. À Villeurbanne, nous n'avons pas de pollution de l'eau potable. C'est bien sûr un dossier extrêmement vigilant. Je crois que la Métropole est très mobilisée là-dessus, mais attention de ne pas mélanger les sujets, les territoires et de ne pas inquiéter collectivement. Il ne faudrait pas que chacun revienne à des bouteilles en plastique pour s'approvisionner, les enjeux pour la santé, notamment liés au plastique, et environnementaux ne seraient pas forcément meilleurs.

Je terminerai par une petite note de poésie. Ivan Illich a beaucoup écrit sur l'eau. Il écrivait : « *Les eaux de l'oubli* ». Je nous invite aussi à y penser, puisqu'on l'a évoqué à plusieurs reprises, l'eau est un outil politique. C'est une ressource rare qui demande une gestion technique. C'est un fluide sous observation, mais qui a peut-être un peu perdu la capacité de refléter l'eau des rêves.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19 - CONVENTION AVEC LE SIGERLY PERMETTANT LA DISSIMULATION DES RÉSEAUX SECS SUR LA PARCELLE BV 45 (36 RUE FAYS) DANS LE CADRE DU PUP LIBERTÉ - Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20 - MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES DÉPLACEMENTS ACCOMPLIS PAR LES ÉLU.E.S DE LA VILLE DE VILLEURBANNE DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21 - OUVERTURE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA POSSIBILITÉ DE PERCEVOIR TOUT OU PARTIE DE LEURS INDEMNITÉS D'ÉLU.E EN GONETTES - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur BOCQUET, souhaitez-vous en dire un mot avant ? (*Non.*)

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous ne reviendrons pas en détail sur l'utilité de cette monnaie locale qui reste, pour nous, une action idéologique, même si l'objectif tout à fait louable est de développer l'économie sociale et solidaire à laquelle nous adhérons. En revanche, nous aurions pensé à plus de spontanéité de la majorité municipale à percevoir tout ou partie de leurs rémunérations en gonettes après l'adhésion de la Ville à l'association par délibération du 29 mars 2021. Pour rappel, 49 élus de la majorité ont voté pour cette adhésion. Nous supposons qu'ils seront évidemment aussi nombreuses et nombreux à adhérer de manière individuelle à cette monnaie locale.

Nous avons une pensée pour le personnel de la Trésorerie qui va devoir gérer la multiplicité du versement des indemnités. Nous aurions d'ailleurs souhaité connaître le coût supplémentaire pour la Collectivité et les élus qui adhèrent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. BOCQUET.- Sur le fond, vous l'avez dit, nous avons déjà eu le débat. Sur votre intervention, les deux éléments que vous donnez se répondent l'un l'autre, puisque c'est parce que les services ont dû préparer la faisabilité technique du versement que nous avons mis du temps à avoir une délibération qui permettra, dans l'année à venir, aux élus qui le souhaitent, de se voir verser une partie de leurs indemnités en gonnettes.

Sans ironie, je suis aujourd'hui par déport le rapporteur de cette délibération. Je m'en fais l'avocat de toute bonne foi, parce que, d'abord, nous avons la vertu de l'expérimentation, ensuite parce que la gonette a tout de même prouvé sur l'année qui vient de s'écouler qu'elle a permis 500 000 € de financement de la transition écologique. Elle commence donc largement à faire ses preuves. Enfin, c'était une promesse de campagne. Je crois que le contexte actuel donne une saveur particulière aux équipes qui sont à la hauteur de leurs promesses de campagne.

M. LE MAIRE.- J'ai encore un souvenir ému de votre intervention, Monsieur BOCQUET, lorsque nous avons présenté cette délibération. Je vous remercie de la sincérité avec laquelle vous défendez notre programme commun, si je peux me permettre.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Avant, j'ai quelques situations de déport : Paul CAMPY, Pauline SCHLOSSER, Aurélie LOIRE, Gaëtan CONSTANT, Béatrice VESSILIER, Laurent QUIQUEREZ, Jacques VINCE, Zemorda KHELIFI et Julien RAVELLO. Je ne sais pas s'ils sont adhérents à la gonette, mais c'est déjà une forme de réponse, Madame DEMARS.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Une abstention.

- Adopté à la majorité (1 abstention) -

22 - RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**23 - RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES INSTANCES CONSULTATIVES -
MODALITÉS DE VOTE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES
PERSONNELS : VOTE ÉLECTRONIQUE ET EN PRÉSENTIEL -**
M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**24 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASTREINTE DE LA MAISON DE
QUARTIER DES BROSSES - Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**25 - ACTUALISATION DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LA COMMUNE
ET LE CCAS DE VILLEURBANNE – M. Mathieu GARABEDIAN**

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur GARABEDIAN, vous souhaitez en dire un mot avant, allez-y.

M. GARABEDIAN.- En quelques mots, il s'agit de la convention qui lie la Ville avec le CCAS. L'actualisation porte notamment sur trois aspects :

- 1° La réorganisation de la Direction Solidarité Inclusion sociale qui se transférera en Direction de l'Égalité sociale et territoriale avec trois missions : le service social et solidarité, l'ancien service politique de la Ville qui était au sein de la Direction Démocratie et Vie des quartiers qui rejoint cette nouvelle direction et une troisième mission d'observation et d'analyse également au sein de la Direction Démocratie et Vie des quartiers.
- 2° La création en tant que telle d'une mission hospitalité et lutte contre le sans-abrisme qui marque l'engagement de la Ville sur ces questions.
- 3° La direction du CCAS dont le statut de la directrice a changé très récemment la directrice, qui est parmi nous.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.

M. PELCÉ.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Octobre 2020, première étape, Villeurbanne est la première ville française à voter et signer la déclaration des droits des personnes sans abri. Nous nous dotons ainsi d'un chemin à suivre pour combattre le sans-abrisme. Mai 2021, seconde étape, Villeurbanne vote et signe une convention tripartite avec la Métropole de Lyon et l'État pour s'engager ensemble à lutter contre le sans-abrisme. Nous nous dotons ainsi d'une méthode : le

partenariat entre les institutions et les associations et collectifs pour croiser les compétences de chacun.

En parallèle et depuis lors, presque deux ans d'actions des équipes du CCAS et de la Ville. Quelques exemples très rapidement. 180 personnes logées au Château, l'ancienne résidence autonomie, un lieu d'expérimentation autour du droit à l'habiter, un travail quotidien d'aller vers les habitants de squats et de bidonvilles, présence d'interprètes lorsque c'est nécessaire, accès à l'eau, installation de sanitaires sur les bidonvilles, accompagnement de la scolarisation des enfants et gestion des déchets. Plus généralement, il s'agit d'améliorer les conditions de vie et de permettre l'accès aux droits.

Ce soir, mai 2022, troisième étape, nous actons dans la mise à jour de la convention entre le CCAS et la Ville la constitution d'une équipe pour porter cette priorité politique, lutter contre le sans-abrisme et aller plus loin dans les politiques d'hospitalité. La question sera notamment : comment permet-on à chaque habitant et chaque habitante de Villeurbanne d'être citoyen et citoyenne de notre ville ? La mise à jour de la convention est aussi de formaliser la création de la Direction Égalité sociale et territoriale, promouvoir l'égalité sociale de tous et de toutes, quelle que soit la fragilité de chacun, et l'égalité territoriale, quel que soit le quartier d'habitation.

Pour terminer, je ne peux pas clore mon propos sans faire un très rapide clin d'œil sur le lien entre cette politique en construction et la « Balade urbaine du Chaâba » où plusieurs d'entre nous étaient il y a une semaine, balade urbaine et mémorielle autour du bidonville du Chaâba, un quartier de Villeurbanne ayant accueilli pendant presque 15 ans une vingtaine de familles venues d'Algérie. Il était extrêmement intéressant de comprendre et de ressentir combien ce bidonville et ses habitants ont fait et continuent aujourd'hui de faire la ville.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur GARABEDIAN, je ne suis pas sûr que cela appelle une réponse de votre part, nous sommes d'accord. Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

26 - CONDITIONS DE RESTAURATION POUR LE GRAND PUBLIC LORS DU FESTIVAL DE LA JEUNESSE À LA FEYSSINE : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ET MONTANT DE LA REDEVANCE - M. Stéphane FRIoux

M. LE MAIRE.- Il y a deux demandes d'intervention. Monsieur FRIoux, souhaitez-vous vous exprimer avant ?

M. FRIoux.- Je vais laisser les collègues faire leur intervention.

M. LE MAIRE.- La première intervention est le groupe Cercle radical et Place publique.

Mme ABDELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En 2020, l'une des propositions phares du programme du Cercle radical de Villeurbanne était de doubler le budget de notre politique municipale consacré à la jeunesse. La proposition avait été jugée trop audacieuse pour certains. Aujourd'hui, nous en prenons

pourtant le chemin avec les choix faits autour de la « Capitale française de la culture », la volonté de faire place aux jeunes et ce festival de la jeunesse.

Si la délibération présentée ici évoque la restauration, elle nous permet de saluer la programmation du festival Réel, une programmation dédiée à un public jeune, mais qui n'a rien à envier au prestige et à la qualité des artistes reçus à Villeurbanne dans le cadre d'autres manifestations, notamment du festival des Invites. Nous nous en réjouissons, mais nous tenons à demander la consolidation des politiques jeunesse, non pas sur des aspects événementiels, mais sur des politiques de fond. Ainsi, portons tout particulièrement notre attention sur le renforcement de « Vivez l'été », des politiques d'éducation populaire, de l'effort porté sur les secteurs ado des centres sociaux, des camps de vacances ou encore de l'accueil de loisir sans hébergement. Bref, donner toutes les chances aux jeunes par l'insertion, le sport et la culture.

Le festival Jeunesse doit être l'occasion de fêter une jeunesse épanouie, la cerise sur le gâteau d'une politique jeunesse plus fondamentale, plus ordinaire, moins spectaculaire, mais plus efficace. La réflexion sur notre politique jeunesse après 2022, après la « Capitale française de la culture », est un rendez-vous à ne pas manquer. Nous soutenons l'idée d'obtenir un label « Jeune public », comme nous soutiendrons toutes les initiatives qui renforceront structurellement nos actions en faveur des jeunes Villeurbannais.

Le groupe Cercle radical et place publique votera favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Demande d'intervention pour le groupe Les Ecologistes.

Mme LOIRE.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le festival Réel organisé par plus de 110 jeunes qui se tiendra ce week-end sera un temps fort et symbolique de Villeurbanne « Capitale française de la culture ». Il se déroulera au parc de la Feyssine, site naturel préservé. Il s'agissait donc d'apporter une attention particulière à l'impact environnemental de ce festival.

Suite à un diagnostic de la faune et de la flore présente sur le site, des mesures de préservation ont été mises en œuvre, dont le barriérage de la plaine des orchidées afin d'éviter tout piétinement. L'ensemble des sujets transversaux de l'éco-responsabilité a été passé au tamis : la mobilité avec un renforcement de l'offre de transports en commun (prolongation de la ligne T1, mise en place de navettes), l'accès à l'eau dont nous parlions tout à l'heure qui est inexistant sur le site et qui a conduit à prévoir l'installation de citernes et de toilettes sèches, la gestion des déchets avec l'accompagnement d'Aremax soutenu par la Métropole, l'alimentation enfin qui fait l'objet de cette délibération.

Afin de satisfaire les besoins d'alimentation pour un public estimé à 50 000 spectateurs/spectatrices, trois solutions complémentaires ont été mobilisées : le tissu associatif qui se mobilisera sur les mêmes principes que les cuisines du monde lors des Invites, les centres sociaux assureront la vente de sandwiches dont la recette permettra de financer des projets jeunes, cela fait la boucle avec l'intervention de Mme ABDELLI, et les *food trucks*.

Afin d'établir un cahier des charges exigeant, la Ville de Villeurbanne a sollicité le collectif TRESS. Les plats annoncés par les prestataires seront confectionnés avec des

produits du mois de juin, au moins une offre 100 % végétarienne sera proposée et les emballages utilisés seront en carton recyclable. Si la solution de la vaisselle jetable, même si recyclable, n'est pas idéale, elle demeure la plus adaptée à la configuration du site et à la logistique de cette unique édition du festival Réel.

Nous tenons à remercier l'équipe de CFC, les jeunes programmeurs et programmatrices et les partenaires associés (Aremax, Woodstower et les associations de préservation de l'environnement). Cette expérience sera désormais une référence dans la politique événementielle de la Ville qui se doit d'être exemplaire, même dans des conditions d'organisation contraintes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur FRIOUX.

M. FRIOUX.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, il n'y a pas grand-chose à ajouter, ma collègue Aurélie LOIRE vient de présenter la délibération bien mieux que je ne l'aurais fait sans doute.

Je réagirai en deux mots, tout d'abord pour dire que ce qui était finalement un rêve va devenir réalité pour rester dans le champ lexical du titre qui a été choisi pour ce festival et pour remercier tous les jeunes gens de 12 à 25 ans qui ont participé à cette aventure et également tous les services de la Ville : les services jeunesse et l'équipe projet « Capital française de la culture », qui n'ont pas ménagé leurs journées et leurs soirées depuis déjà de longs mois pour cette aventure que la presse commence à faire monter. Les jeunes sont eux-mêmes sollicités pour répondre aux journalistes. Nous avons eu l'honneur d'être mentionnés dans une chronique de Michel GUERRIN, chroniqueur dans *Le Monde*, la semaine dernière. Ce festival sera un moment fort, je pense.

Je laisserai sans doute à Yann CROMBECQUE, adjoint, qui est délégué à la jeunesse et à l'éducation populaire, le soin de s'entretenir avec Marwa ABDELLI et la Direction Jeunesse qui est également en lien permanent avec lui. Je le remercie également de son investissement par avance, puisqu'il est également adjoint à la sécurité. Effectivement, au-delà de la restauration et de l'éco-responsabilité, il y aura également la question de la sécurité qui sera fondamentale pour ces trois journées.

Je terminerai en rappelant que ce site a une histoire, au-delà des orchidées et des espèces qui le peuplent. C'est un site qui a été protégé grâce à la mobilisation d'habitants et d'acteurs associatifs au tournant des années 1980-1990 à une époque où l'on imperméabilisait encore avec du béton, du verre, de l'acier, etc. un certain nombre de surfaces de la métropole, la Cité internationale côté Lyon. Charles HERNU, le maire de l'époque, avait des grands projets pour la Feysine.

Je prends le micro également pour avoir une pensée pour ces personnes qui se sont mobilisées à l'époque pour faire connaître le site et dont les combats et les mobilisations sont préservés par des dons d'archives aux archives municipales. *Last but not least*, je remercierai aussi le personnel des universités Lyon 1 et La Doua, puisque le campus est en bordure du site, que cette conquête du nord de la ville le temps d'un week-end passe également par leur appui logistique, des fermetures de voiries, etc. Ils doivent être remerciés également pour cela.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame ABDELLI, je ne manquerai pas d'interroger l'adjoint aux finances pour qu'il puisse nous consolider ces éléments. Je ne doute pas qu'il portera à la connaissance de ce Conseil ces éléments.

J'ai bien entendu votre revendication d'avoir des politiques sur la durée. Je crois qu'avec à la fois Stéphane FRIOUX, l'ensemble des adjoints mobilisés, la mise en place des Minimixes, le recrutement de personnel dans les écoles de médiation culturelle et l'inscription dans la durée d'un certain nombre de politiques publiques liées à « Capitale française de la culture » devraient vous rassurer, au-delà du doublement qui effectivement a été mis en place pendant la crise sanitaire et maintenu des opérations de « Vivez l'été ».

Votre intervention est salubre. Effectivement, l'événementiel ne fait pas la politique publique. Parfois, elle permet de les lancer et de les ancrer dans le temps, il faudra que l'on s'en rappelle toutes et tous.

Merci de votre attention sur cette délibération. Nous sommes passés de la restauration à la politique jeunesse, mais Monsieur CROMBECQUE, vous pourrez peut-être intervenir à l'occasion dans le groupe d'adjoints sur ces questions.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

27 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022-2024 AVEC LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DU JEU ET DE L'IMAGINAIRE DE RHÔNE-ALPES(FAJIRA)/VILLE DE VILLEURBANNE - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- On sait qu'il y a eu du travail, vu le succès de la journée sur le jeu mercredi dernier. C'est quelque chose qui emporte en tout cas l'adhésion du public.

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à la majorité (1 NPPV) -

28 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION PÔLE PIXEL POUR LES ANNÉES 2022-2024 - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES COMPAGNIES ARTISTIQUES ET CULTURELLES - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas s'il y a deux ou trois demandes d'intervention, vous me direz. Est-ce que le groupe Villeurbanne Progressiste souhaite intervenir sur cette délibération ?

Mme PROST.- Oui.

M. LE MAIRE.- Monsieur FRIOUX, parlerez-vous après ou souhaitez-vous le faire avant ?

M. FRIOUX.- Juste dire un mot de la délibération, parce que les propos vont sans doute monter en généralité, pour dire que cela fait partie des salves habituelles d'aides à la création artistique pour les acteurs du territoire villeurbannais qui font partie aussi de notre politique culturelle et politique jeunesse et culture. Il y a beaucoup de compagnies artistiques en résidence dans les écoles avec l'aide de la Ville et de la DRAC. Cela méritait tout de même d'être souligné.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Mme DEMARS pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération qui nous est présentée est riche en subventions, soutenant la création et l'action artistique et culturelle. Nous nous en réjouissons, à la fois pour la jeunesse villeurbannaise, car elle s'émancipe aussi par la culture, et pour les acteurs des associations et structures concernées qui sont ainsi soutenus dans le développement de leurs projets.

Villeurbanne, avec la majorité municipale actuelle, mais aussi celle qui l'a précédée, a toujours favorisé et encouragé des projets culturels sur tout le territoire et en direction de tout public. Le label « Capitale française de la culture » avec un projet orienté sur la jeunesse vient dynamiser cette politique culturelle, la mettre à l'honneur et faire rayonner localement et nationalement le patrimoine artistique et culturel de la ville.

Il convient de rappeler que ce label a pour mission, entre autres, la transmission artistique et culturelle et la participation des habitants. Les annonces de coupes budgétaires massives décidées de manière unilatérale par le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sans concertation ou information préalable, nous interrogent évidemment sur une décision qui semble relever de choix idéologiques et clientélistes, auxquels le Président de Région nous a malheureusement déjà habitués.

Nous sommes très inquiets pour les établissements villeurbannais, comme le TNP notamment, qui rayonnent au-delà de notre territoire et qui œuvrent pour l'accès à la culture envers les publics les plus éloignés ou interviennent auprès des écoles, collèges ou lycées. C'est une politique qui va à l'inverse de la politique du gouvernement, illustrée par le lancement du plan : « A l'école des arts et de la culture », pour un accès généralisé à une éducation artistique et culturelle et toutes les aides apportées au monde culturel pour faire face aux retombées négatives du Covid.

Nous espérons de la part de la Région une transparence sur ces arbitrages qui sont justifiés par un rééquilibrage territorial et que nous pouvons comprendre, mais les montants et les motifs restent flous. Nous espérons surtout que la culture villeurbannaise gardera toute sa place sur notre territoire grâce au label « Capitale française de la culture ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Ensuite, pour le groupe Génération.s, Monsieur BRISSARD ou une intervention groupée ? J'ai une intervention groupée, c'est Mme Sylvie DONATI qui fait l'intervention pour l'ensemble des groupes de la majorité.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Notre assemblée s'apprête à voter l'attribution de subventions à des compagnies œuvrant sur l'ensemble du territoire villeurbannais, des projets sélectionnés pour leur nouveauté et, je cite, « *leur capacité à faire rayonner la politique villeurbannaise à l'échelle régionale, voire nationale* ». Villeurbanne perpétue ses ambitions en matière culturelle au lendemain d'une crise sanitaire particulièrement éprouvante pour le secteur et à mi-parcours de l'année « Capitale française de la culture ». Il y aurait eu de quoi se réjouir et se féliciter de réaffirmer ainsi le rôle moteur des collectivités locales dans les politiques culturelles pour toutes les esthétiques, tous les quartiers et tous les âges. Mais hélas, alors que le secteur tente de retrouver un peu de sérénité et de visibilité, après ces deux années éprouvantes, la Région Auvergne Rhône-Alpes et son Président, Laurent WAUQUIEZ, viennent doucher nos espoirs – pour le coup, c'est vraiment une douche froide – en annonçant la réduction drastique, parfois totale de certaines subventions destinées à des structures culturelles, souvent situées dans des grands centres urbains régionaux, dont Villeurbanne.

D'un trait de plume, sans aucune concertation avec les structures bénéficiaires, Laurent WAUQUIEZ et la Droite régionale ont mis à sac le délicat travail de nombreuses structures métropolitaines, dont certaines venaient à peine d'annoncer leur prochaine saison. Un fait du prince regrettable, qui peine à cacher ses motivations politiques. Laurent WAUQUIEZ, on le sait, est effectivement un adepte du chantage à la subvention, doit-on rappeler qu'à la veille du dernier scrutin régional, celui-ci reconnaissait lui-même la différence de traitement qui était faite entre les territoires selon les scores électoraux réalisés sur place ? Le ton du mandat en cours était donc donné : Villeurbanne ne verra pas proliférer les fameux panneaux bleus sur ses équipements, dont acte.

Les masques n'ont ensuite eu de cesse de tomber, lorsque celui-ci a menacé de couper le financement de festivals LGBTQI+ ou, plus récemment, celui de Sciences Po Grenoble pour une prétendue dérive idéologique et communautariste.

La loi confère aux régions des pouvoirs et des moyens considérables pour conduire des politiques publiques ambitieuses et cohérentes, du plus petit village du Cantal aux grands centres urbains d'envergure nationale et européenne qu'est la Métropole de Lyon. Laurent WAUQUIEZ, lui, a préféré en faire l'instrument de sa bataille idéologique contre tous ceux qui seraient un tant soit peu avant-gardistes et questionnants.

La Région, enfant chérie de dernières réformes territoriales, se retrouve rabougrie au rang de monstre froid, cantonnée à son seul pouvoir de nuisance. Nous, élus d'une ville qui a tant œuvré pour décroïsonner la création artistique et culturelle, nous aurions évidemment été les premières et les premiers à défendre le rééquilibrage territorial, si cela ne servait pas de prétexte à ces coupes sombres et politiciennes. Le TNP qui nous fait face en est un écrin par excellence, une excellence qui irrigue l'ensemble des quartiers de Villeurbanne et rayonne bien au-delà des limites municipales. Le TNP voit

pourtant sa subvention baisser de plus de la moitié. Comme l'évoquait tout à l'heure M. le Maire, une baisse de 150 000 € impactera aussi les structures dans son sillage, leurs salariés, leurs publics, les établissements scolaires, dont – et c'est l'ironie du sort – les lycées de la métropole.

Ce que nous propose ou plutôt ce que nous impose Laurent WAUQUIEZ s'apparente à un démantèlement de nos fleurons culturels au profit d'un saupoudrage sans autre critère que celui au goût de la Droite régionale, toujours plus isolée dans ses obsessions les plus conservatrices et réactionnaires. Toute politique culturelle doit se donner pour but d'émanciper le peuple en attisant son esprit critique, en défendant une forme d'avant-garde, volonté subversive, bref d'interpeller et de susciter la curiosité à l'égard de pratiques nouvelles parfois minoritaires.

Qu'attendre de la part de M. WAUQUIEZ et de sa majorité, à part mettre en exergue une culture clientéliste qu'évoquait ma collègue progressiste, élitiste, conservatrice ou l'exaltation d'un passé fantasmé, voire d'une histoire falsifiée ? Moins de culture, plus de propagande : bienvenue en Auvergne Rhône-Alpes.

L'augmentation du budget régional demeure un impensé désolant, un comble pour une région en queue de classement en termes de dépenses par habitant, alors même qu'elle est la deuxième plus riche région de France. Nous aurions pu pardonner ce manque de hauteur en vue de matière culturelle. En revanche, notre indignation est totale face au sabotage des politiques métropolitaines orchestré par M. WAUQUIEZ.

Les moyens des collectivités ne sont pas infinis. Ces dernières ne pourront pas compenser seules les baisses de subventions, alors que les budgets étaient bouclés. Toute une économie se retrouve ainsi menacée. On arriverait presque à soupçonner M. WAUQUIEZ et la Droite qu'il représente à conduire de manière larvée une politique culturelle de plus en plus financée par des acteurs privés.

M. LE MAIRE.- Madame DONATI, je sais que vous intervenez pour les six groupes, mais vous aviez demandé 3 minutes. Là, on est déjà à 6.

Mme DONATI.- J'ai bientôt fini.

M. LE MAIRE.- Je vais vous demander de conclure.

Mme DONATI.- Il est probable que nous ne trouvions personne dans ce Conseil municipal pour défendre l'exécutif régional. Aucune explication ne nous sera donc donnée, malheureusement, ce soir sur les réelles motivations de ce soi-disant rééquilibrage territorial qui s'apparente davantage à un arrosage électoral.

Solennellement, nous apportons notre soutien à l'opposition écologiste et de gauche pour faire entendre raison à l'exécutif régional. L'ensemble des groupes de la majorité que je ne reciterai pas, parce que j'ai déjà pris beaucoup de temps, condamne d'une seule voix et avec la plus grande fermeté cette décision incompréhensible, qui n'est pas sans lien avec l'objet du rapport soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Pour l'heure, nous nous prononçons en faveur du subventionnement des compagnies qui sont mentionnées et réaffirmons avec force notre solidarité avec les structures culturelles publiques. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur FRIOUX, je ne doute pas que ces propos vous fassent réagir.

M. FRIOUX.- Oui, merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers habitants, chers collègues,

Je remercie tout d'abord Mme DEMARS et Mme DONATI de leur intervention. Tous les groupes politiques de la majorité et de l'opposition constructive se sont associés à cette intervention. Vous aurez compris qu'au-delà des 30 000 € attribués à 12 compagnies du territoire dans cette délibération, l'actualité, marquée par une pétition encore en cours qui insiste sur le risque de rupture de confiance entre la Région et ses acteurs culturels, imposait de sortir un peu du cadre du rapport pour analyser la situation générale vécue par les structures culturelles pluriconventionnées qui sont sur notre territoire. Elles sont victimes de choix et méconnaissent manifestement la réalité des actions qu'elles mènent.

Je préciserai juste que la subvention du TNP de moins 150 000 € représente 30 % de baisse de la subvention régionale, dont la saison était déjà engagée et programmée. Nous avons eu l'occasion avec M. le Maire et d'autres collègues du Conseil d'assister à la présentation de la saison 2022-2023 la semaine dernière.

La situation actuelle dans la région et sur notre métropole demandera sans doute des échanges au plus haut sommet de l'État, sans doute avec la ministre de la Culture, voire après les législatives et sans doute le Palais de l'Élysée. Je réagirai en deux temps en appelant M. le Président de Région au dialogue, voire à la venue sur site dans un territoire soi-disant trop arrosé, mais menacé d'assèchement.

Premier point, la culture, vous l'avez vu, n'est ni de droite ni de gauche, mais c'est historiquement un objet très politique, qu'elle soit mise au service du Prince, comme au temps de Machiavel ou à celui d'une idéologie d'émancipation du peuple, elle façonne des représentations de la société, de son ordre et des valeurs qui organisent les relations sociales. À ce titre, combien nombreux sont encore les pays où la culture est strictement surveillée et où l'art est étouffé. Rappelons qu'ici, à Villeurbanne, neuf jeunes comédiennes afghanes sont accueillies et qu'elles peuvent avoir un horizon culturel, désormais impossible à Kaboul.

Si la culture doit transcender les clivages partisans, c'est qu'elle doit émanciper et proposer des respirations à toute la population, l'élever au-dessus de la condition du travail quotidien. De Malraux à Lang, de l'ère pompidou-gaullienne au septennat Mitterrand, l'histoire de notre 5^{ème} république a vu la mise en place d'un tissu quasi unique au monde de structures culturelles de proximité, dans un élan conjoint de décentralisation et de démocratisation culturelle.

C'est ce maillage territorial, animé par des directrices et directeurs qui naviguent périodiquement d'une structure à l'autre, qu'il a fallu quoi, qu'il en coûtât, soutenir en 2020. C'est ce même maillage territorial qui est, de façon peu compréhensible, victime de réduction de subventions à peine deux ans après la pandémie de Covid. Personne ne sait pour qui et où vont ces millions d'euros qui ne sont plus attribués à partir de 2022 à l'Opéra de Lyon, à la Villa Gillet ou, plus près de nous, au TNP, à l'Institut d'art contemporain, à la compagnie Komplex Kapharnaum et à d'autres. Ce flou justifié par un

souci de rééquilibrage cacherait-il un loup venu des contrées du Velay picorer un peu de blé des métropoles soi-disant florissantes ?

Deuxième point, à Villeurbanne, nous avons la culture au cœur et nous dépensons près de 150 € par an et par habitant, *grosso modo* 15 fois plus que la Région dans ce domaine. En 2022, année exceptionnelle, les projets se sont enchaînés, mais celui que certains appellent le « seigneur des panneaux » n'en a cure. Pourtant, lorsque Royal de Luxe viendra jouer à Villeurbanne en septembre, des dizaines de milliers de visiteurs, au moins, viendront en TER ou en car dans l'agglomération lyonnaise. Nos compagnies d'art de la rue participent aux événements du festival d'Aurillac. Notre cinéma d'arts et d'essais obtient les meilleures fréquentations des cinémas de sa catégorie au niveau régional et national. De nombreuses compagnies régionales sont aidées pour leurs créations par des résidences, y compris au TNP. Bref, Villeurbanne combine excellence des structures culturelles, grands spectacles populaires avec la culture de la gratuité et rayonnement régional.

Une de nos rivales malheureuses au concours de « Capitale de la culture », Sète, dont le maire appartient au même parti que M. WAUQUIEZ, était d'ailleurs largement soutenue par la Région Occitanie, dont la Présidente, Carole DELGA, appartient au Parti Socialiste. Preuve qu'au-delà des clivages politiques, un projet culturel peut fédérer les soutiens.

Alors, Laurent, toi qui as paraît-il le tutoiement facile, toi qui es éminemment cultivé, normalien et cacique de l'agrégation d'histoire et que je tutoierai en vertu de mes titres universitaires, viens nous voir, je te montrerai comment sont fabriquées et cent fois remises sur le métier nos politiques culturelles. Je te parlerai aussi de ce que l'on ne pourra pas faire avec ces centaines de milliers d'euros en moins.

J'espère que cet appel te parviendra, l'appel de Villeurbanne, pour se réatteler, tous ensemble, au-delà des clivages politiques, à une éducation artistique et culturelle qui fabrique les générations appelées à diriger le monde de demain, un monde avec ses réfugiés climatiques et ses inégalités sociales persistantes, des hautes terres du Massif Central aux abords du périphérique lyonnais, des vallées savoyardes à nos gratte-ciels.

Si l'art et la culture ne sauvent peut-être pas le monde, tout au moins contribuent-ils à le rendre plus vivable, parfois plus supportable, y compris pour les plus précaires et ceux que l'on qualifierait de moins cultivés. Nous y prenons et nous y prendrons notre part. J'oserais presque conclure par un « quoi qu'il en coûte ».

M. LE MAIRE.- Je n'ose ajouter un mot, Monsieur FRIoux, à part, Laurent, si tu nous entends.

Je mets ce rapport aux voix. On ne vous demande pas de voter pour ou contre la suppression des subventions. J'espère que vous aurez suivi. M. FRIoux nous avait prévenus que nous risquions de nous éloigner de l'objet du rapport. Il s'agit bien de l'attribution de subventions à diverses compagnies artistiques et culturelles.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Je laisse la présidence de ce Conseil pour quelques minutes à Mme la Première Adjointe.

30 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE VILLEURBANNE - Mme Sonia TRON

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté.

- Adopté à l'unanimité -

31 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DDEN) - Mme Sonia TRON

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté.

- Adopté à l'unanimité -

32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES DE FRANCE DU GROUPE JEAN BART - M. Yann CROMBECQUE

Mme THOUVENOT.- Nous avons un déport de M. Antoine PELCÉ. Il n'y a pas de demande d'intervention. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté.

- Adopté à l'unanimité -

33 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES COLLÉGIENS ET LYCÉENS - M. Yann CROMBECQUE

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

34 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES JEUNES - M. Yann CROMBECQUE

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Il y a des déports : M. GARABEDIAN, Mme GOYARD-GUDEFIN et M. VAN STYVENDAEL. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

35 - SUBVENTION 2022 POUR L'UNIVERSITÉ DE LYON - FÊTE DE LA SCIENCE ET POP SCIENCES - M. Stéphane FRIOUX

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2022 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022-2024 AVEC LE CLUB DES 24H DE L'INSA - M. Stéphane FRIOUX

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Nous avons un déport avec M. VAN STYVENDAEL. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

37 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » - Mme Christine GOYARD-GUDEFIN

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Nous avons un déport qui est Antoine PELCÉ. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

38 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À DIVERS CENTRES SOCIAUX : CENTRE SOCIAL DES BUERS - Mme Christine GOYARD-GUDEFIN

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Nous avons un déport de M. Gaëtan CONSTANT et Mme Aurélie LOIRE. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Mme THOUVENOT.- Je redonne la présidence à M. le Maire.

39 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2022 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention. Monsieur GARABEDIAN, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

M. GARABEDIAN.- Très rapidement, il s'agit du deuxième passage de subventions attribuées au titre de la politique de la Ville. Pour rappel, ce sont des subventions qui s'inscrivent dans le cadre du contrat de Ville qui a des axes clairs validés avec la

Métropole et l'État. Il s'agit du développement urbain et économique des quartiers prioritaires, de la lutte contre les discriminations et les inégalités, les politiques en faveur de l'emploi, de l'insertion, de l'enfance et de la jeunesse dans les quartiers dits prioritaires, et toutes les initiatives qui peuvent être portées par des habitants ou des collectifs qui sont évidemment soutenus dans le cadre de ce contrat de Ville.

Je l'avais déjà dit la dernière fois, puisque c'est la deuxième fois que cela passe en Conseil. Nous sommes dans une période un peu charnière pour la politique de la Ville. Nous nous posons beaucoup de questions sur l'avenir de cette politique publique. Je suis par ailleurs assez inquiet de l'absence d'un ministre de la ville ou même d'un ministre du logement dans le nouveau gouvernement. C'est un peu symbolique et révélateur, que je n'espère pas, des futurs engagements du gouvernement en la matière.

Je serai très attentif à l'avenir qui pourra être accordé notamment aux crédits qui seront mis à disposition de la Ville de Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressistes.

M. CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire. Mon intervention ne portera pas sur le bien-fondé des subventions qui sont soumises à la délibération ce soir, mais sur le couac qui a entouré la présentation de ces délibérations dans sa première mouture. Je me permets de l'évoquer, puisqu'elle avait été d'abord inscrite à l'ordre du jour initial, puis présentée en commission.

Il est évident que cette délibération, notamment une subvention attribuée à l'une des associations, a suscité certaines interrogations, c'est un euphémisme, y compris dans les rangs même de votre majorité. Dans deux commissions, la commission culture et éducation qui était directement concernée et la commission finances que je présidais, nous avons eu des interventions. Le groupe Socialiste auquel vous appartenez, Monsieur le Maire, a demandé que la subvention à ladite association soit retirée, ce à quoi j'ai répondu que ce n'était pas le président de la commission qui avait cette prérogative et que celle-ci appartenait au Maire et plus globalement à la majorité.

Cette intervention m'a donc laissé un peu pantois, puisqu'elle a laissé sous-entendre que la discussion n'avait pas eu lieu en amont. Le groupe Socialiste avait même souhaité que la discussion puisse avoir lieu avant la conférence des présidents. Alors, je ne sais pas qu'elle est la raison pour laquelle la discussion n'a pas eu lieu au sein de la majorité, mais c'est votre affaire, si je puis dire. Dans tous les cas, cela a tout de même créé un certain émoi. Votre embarras s'est traduit dans votre rétropédalage un peu gêné dont la presse s'est fait l'écho.

Ceci traduit un recul par rapport à la position initiale, recul dont nous avons eu du mal à être convaincus, en tout cas par les raisons avancées. Vous évoquez le feuilleton grenoblois – je dis feuilleton, car les épisodes ne sont pas terminés – et le contexte électoral. D'accord, nous voyons vraiment de quoi il s'agit, mais nous avons du mal avec ces arguments à voir le lien direct avec l'objet même de la subvention. Si je regarde la première mouture de la délibération, elle concernait une formation sur les droits d'accès au logement, ce qui est d'ailleurs un peu flou comme objet, eu égard à la comparaison

avec les autres associations, dont certaines sont bien connues. Il y a le CCO et le festival Woodstower où l'objet de la subvention était beaucoup plus ciblé et explicite.

Enfin, le fait de retirer cette subvention montre tout de même un certain malaise au sein de la majorité. Il est vrai que vous évoquez le contexte électoral, je peux le comprendre. Je ne veux pas évoquer la situation, au risque d'entrer dans une polémique qui nous ferait sortir de ladite délibération et de son objet. En revanche, d'une certaine manière, ce rétropédalage était une forme d'aveu que ce n'était pas la subvention en tant que telle avec sa finalité telle qu'elle a été exposée qui posait problème, mais plutôt l'association en tant que telle. La finalité de cette association, qui se trouve certes au cœur d'une polémique qui, comme je le dis à Grenoble, est loin d'être terminée, mais qui révèle un problème de fond. À mon sens, c'est un problème plus important, celui des associations qui, sous couvert d'actions sociales, poursuivent un but politique. Certes, c'est leur droit. Ce sont des associations qui agissent dans un cadre totalement légal, type loi 1901, mais la question qui se pose est la subvention publique venant d'une collectivité territoriale auxdites associations. Ce n'est pas la seule dans ce cas, nous pourrions en citer d'autres où il y a eu d'autres polémiques.

C'est cette question-là qui semble être une question de fond, à laquelle on n'a pour l'instant pas répondu, puisque ce décalage calendaire est une tactique opportuniste du moment. La question essentielle se reposera à nouveau, puisqu'il est évoqué, au moins en septembre, enfin c'est un peu flou sur la suite, mais quelle que soit la date choisie, si vous représentez la délibération en l'état, d'une part, le feuilleton à Grenoble ne sera pas terminé, puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'un appel a été fait de la part de la Ville. Si vous vous appuyez à nouveau sur cet argument, il ne sera pas véritablement entendable et la question de fond demeurera celle que j'ai évoquée, la subvention apportée à des associations qui poursuivent des combats qui vont au-delà d'un simple combat d'action sociale dans les quartiers.

C'était simplement l'observation que je voulais faire. Je crains que cette histoire soit pour vous un peu comme le sparadrap du Capitaine Haddock, puisque la question n'ayant pas été réglée cette fois-ci, nul doute qu'elle reviendra à nouveau dans des délais assez brefs.

M. LE MAIRE.- Je vous ai appliqué à peu près la même tolérance qu'à Mme DONATI sur le temps de parole demandé et effectué. Je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

M. CHABRIER.- Je finissais. Nous ne participerons pas au vote sur cette délibération, puisque nous allons vous laisser au sein même de la majorité régler vos différends.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à M. GARABEDIAN.

M. GARABEDIAN.- Très rapidement et pour rassurer M. CHABRIER, il n'y a pas de malaise. Il y a eu effectivement une discussion et un commun accord avec les différents groupes de la majorité pour décider de décaler cette délibération. Effectivement, dans le contexte électoral, il y avait une peur d'instrumentalisation de cette délibération qui aurait pu créer de la confusion sur l'objet même de cette subvention et de l'action de l'association dont vous parlez.

Il n'y a donc pas de malaise. Effectivement, nous aurons l'occasion lors d'un prochain Conseil municipal de discuter de cette subvention qui, je le rappelle, a vocation à

travailler avec des collectifs d'habitants, notamment de Jacques Monod, sur la question de la lutte contre la précarité énergétique qui est un des enjeux majeurs de la transition écologique dans un contexte où nous avons un gouvernement qui, lors des cinq dernières années, a été condamné par deux fois pour une action climatique. C'est donc dans ce cadre que nous souhaitons mener des actions avec les habitants.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur GARABEDIAN. Puisque l'objet de ne pas présenter cette délibération était d'éviter les polémiques inutiles sur un sujet tout autre que la question de la réhabilitation énergétique, vous me permettrez de ne pas y répondre et de réserver mon propos pour le mois de septembre, puisque je ne doute pas que tout le monde sera en attente de notre présentation de ce rapport qui était décalée. Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (1 NPPV) -

40 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE » - M. Ikhlef CHIKH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

41 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

42 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS MÉMOIRE ET POLITIQUES PATRIMONIALES - Mme Katia BUISSON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

43 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

44 - DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION - M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur CROMBECQUE, souhaitez-vous en dire un mot avant ou répondre ?

M. CROMBECQUE.- Je vais attendre la question ou l'intervention et je répondrai après.

M. LE MAIRE.- Madame Katia BUISSON pour Cercle radical et Place publique, la parole est à vous.

Mme BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme les précédentes demandes de subventions au FIPDR, cette délibération est exemplaire. Elle rappelle la méthode que nous avons suivie depuis le début de la mandature pour mettre en place une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Notre stratégie est partagée par tous les acteurs : préfet, procureur, Métropole, Commune. Elle est notamment le fruit de la consultation des habitants grâce à la conférence citoyenne de consensus de l'été dernier. Cette stratégie est par ailleurs complète, puisque loin de vouloir simplement assurer la sécurité et la tranquillité, elle poursuit les actions de prévention. Elle permet une meilleure prise en compte des victimes et d'agir sur les vulnérabilités des uns et des autres.

Depuis le début du mandat, la majorité a utilisé tous les leviers à sa disposition pour prendre à bras-le-corps la question de la tranquillité publique : recrutement de policiers, augmentation de leur salaire, élaboration d'une stratégie incluant les habitants, déploiement de la vidéo-verbalisation et du poste de police mobile. Aujourd'hui, les actions présentées sont plus axées sur le volet dialogue, prévention, insertion. Cela montre que la stratégie est complète et qu'elle fonctionne comme un tout, même si certains peuvent parfois s'opposer à des actions de lutte contre la délinquance. Cette stratégie fonctionne comme un tout. Si certaines actions plus directement axées sur la répression suscitent parfois des blocages, notre réponse à l'insécurité ne peut être exclusivement fondée sur la prévention.

C'est pourquoi nous nous félicitons d'avoir une stratégie complète, équilibrée, sans impensée et sans compromis, mais cela ne dépend pas que de la Ville. Cette politique doit être menée à tous les échelons, particulièrement au niveau national. Il n'est pas normal que nous ne puissions pas avoir accès aux chiffres des effectifs de la police nationale sur notre commune. Or, nous avons besoin d'effectif, de présence humaine et de policiers mieux formés. Vivre sa vie en toute sécurité est un droit et c'est à la Gauche qu'il revient de le défendre. Oui, à la Gauche, car nous savons que la corrélation est forte entre délinquance et pauvreté et que les inégalités économiques et sociales sont une racine de la délinquance. Il est des endroits où les lois de la république ne sont plus la règle commune, des habitants ont été parfois abandonnés. Les premières victimes de l'insécurité sont d'abord et majoritairement les classes populaires et les habitants des quartiers justement dits défavorisés.

Enfin, la sécurité est l'une des conditions de l'exercice de nos libertés. C'est pour cela que le groupe Cercle radical et Place publique, comme il l'a fait, et ce, pour toutes les actions nécessaires à la sécurité de tous, votera cette demande de subvention.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur CROMBECQUE ?

M. CROMBECQUE.- Je vais déjà remercier Katia BUISSON pour ses propos. Je ne sais pas si la délibération en elle-même est exemplaire, en tout cas nous essayons de conduire une politique sur les questions de prévention, tranquillité, accompagnement des victimes et réparation qui s'ancre dans la réalité et qui essaie d'être la plus exemplaire possible par rapport à ce que nous espérons faire.

Vous l'avez dit, nous avons une stratégie territoriale. Cela me permet de montrer le document pour la période 2022-2025 qui a été élaboré avec l'ensemble des acteurs et volontairement avec les habitants, que ce soit les collectifs d'habitants et les conseils de quartiers. Depuis le début du mandat, nous passons beaucoup de temps avec les habitants pour les écouter, leur donner la parole et essayer de construire avec eux des réponses aux situations qu'ils vivent.

Nous avons, certes, la question de la sûreté et de la tranquillité, je ne sais même plus quel terme utiliser, mais la Gauche a réfléchi. Les propos que vous tracez, c'est le gouvernement de Villepinte en 1997 où Lionel JOSPIN rappelait un certain nombre d'éléments. De mémoire, il y a des termes que vous avez utilisés. C'était sur le fait que la sûreté était inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et que c'était une des droits naturels. Un citoyen dont la sécurité n'était pas assurée ne pouvait pas exprimer son droit à la liberté, c'est également un élément sur lequel nous sommes attachés. Le principe républicain d'égalité ne peut ignorer le droit à la sûreté, à la tranquillité et à la sécurité.

Nous essayons donc d'œuvrer autour de ce triptyque républicain. Ce que vous avez dit sur le manque de solidarité ou de solidité du lien social peut être également lié au sentiment d'intranquillité, d'insécurité et d'insûreté qu'un certain nombre de nos concitoyens peut avoir. Si on fait le lien avec notre triptyque républicain habituel : liberté, égalité et fraternité, lorsque les gens sont en distanciation de lien social, la fraternité est un élément compliqué à faire vivre.

C'est pourquoi, depuis le début du mandat, sous la responsabilité de M. le Maire, nous avons clairement indiqué que notre triptyque était les questions de prévention et de sûreté sur l'espace public. Cela passe par la vidéosurveillance et les éléments techniques, mais un élément technique n'est rien sans une politique et des moyens humains. Quelque part, lorsque nous avons pris nos responsabilités. Les habitants nous reprochaient qu'il y avait déjà des caméras, mais nous avons ajouté des hommes et des femmes pour assurer le contrôle et l'utilisation de ces caméras. Depuis qu'elles sont utilisées humainement, cela permet de résoudre des éléments, de prévenir ce qui se passe sur le territoire et de donner un sentiment de sûreté à un certain nombre de nos concitoyens.

L'autre aspect est sur les questions de réparation et d'accompagnement des victimes. Là aussi, un certain nombre de choses a été fait. Pour être plus large, la question et la politique menée par la Direction Prévention Médiation Sécurité, je leur rends hommage à

travers la réponse que je fais à vos propos, parce qu'il y a beaucoup d'investissement humain pour un petit service, finalement. Lorsque l'on enlève la police municipale et les ASVP, le service en lui-même n'est pas pléthorique. Du travail est fait avec cette présence humaine et cette volonté de coconstruire avec les habitants, y compris dans la stratégie et la déclinaison mises en place. Nous avons un comité de suivi par les habitants et des cellules territoriales qui sont une nouveauté dans la déclinaison se tiennent sur l'ensemble des territoires de Villeurbanne avec les acteurs territoriaux. Nous allons continuer ainsi jusqu'en 2025, en espérant que cela porte ses fruits.

Là où je vous rejoins totalement, c'est que la Ville a fait des efforts d'investissement dans des moyens techniques, de recrutement de policiers municipaux, et dieu sait que c'est dur, parce que l'on est, pour reprendre une image sportive, dans une espèce de mercato permanent. Pour attirer et conserver, c'est déjà complexe. J'ai une espèce de ligne d'indication des effectifs que j'essaie de ne pas voir baissée de manière drastique.

Nous nous maintenons, mais la présence sur le terrain passe par des effectifs. Nous sommes volontaires sur cet élément, mais la police municipale a un rôle, c'est ce que nous expliquons aux habitants. Lorsqu'ils voient des policiers municipaux, ils voient des policiers, sauf que les prérogatives de la police municipale ne sont pas celles de la police nationale. Lorsque l'on veut répondre à des faits plus graves et de trafic, il ne suffit pas que les habitants ou les élus fassent une déclaration sur un site Internet en disant qu'ils ont vu des dealers en bas de chez eux et si la plainte est traitée, peut-être que la police nationale agira. Il faut absolument que la police nationale soit dotée de moyens et d'effectifs et que les réformes faites au niveau de l'État apportent du plus sur le territoire et qui ne soient pas des tours de passe-passe techniques pour expliquer qu'il y a du personnel sur une division. En fait, la division est tellement large que l'on ne voit jamais les effectifs.

Je le dis également avec une certaine forme de gravité. Dites-vous bien que le 14 juillet et le 31 décembre sont, pour l'adjoint à la prévention sécurité, deux nuits un peu particulières dans son agenda. Il y a plus de policiers municipaux sur le territoire de Villeurbanne qu'il n'y a de policiers nationaux. C'est une réalité que le Maire porte de manière volontariste lorsqu'il interpelle le préfet et le ministre.

Nous sommes donc au rendez-vous de ces questions de prévention, de tranquillité, d'accompagnement et de réparation. Nous espérons que l'État puisse répondre présent lui aussi à ce rendez-vous.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

45 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES ET INSTANCES MUNICIPALES - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Nous avons du matériel de vote que nous ne sommes pas obligés d'utiliser si aucun des groupes ne demande à voter à bulletins secrets.

M. CHABRIER.- Comme d'habitude, nous ne prenons pas part au vote, puisque c'est interne à la majorité.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (1 NPPV) -

46 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - ANNÉE 2021 - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de vote. Nous prenons acte de la présentation de ce rapport. M. GARABEDIAN va nous en donner les grandes lignes.

M. GARABEDIAN.- Pour les élus, vous avez pu tous avoir ce rapport sur vos bureaux. Pour les habitantes et habitants de Villeurbanne, il sera disponible très rapidement, si ce n'est déjà fait, en ligne pour consultation. C'est le rapport un peu nouvelle mouture, si je puis dire, du Centre communal d'action sociale pour l'année 2021. Évidemment, c'est une année qui a été marquée par la suite de la crise sanitaire Covid. Il explique comment les équipes du CCAS, tant les équipes du service social au rez-de-chaussée de l'hôtel Deauville et dans les maisons de service public en quartiers, que les équipes de la Direction Seniors et Liens intergénérationnels ont travaillé sous contrainte pendant cette période. Cela permet également de dresser les grandes lignes de notre feuille de route en termes de politique sociale que nous avons pu déployer, tant Cristina MARTINEAU avec la Direction Seniors et Liens intergénérationnels et moi-même avec la Direction Solidarisation Inclusion sociale qui, depuis 2022, a changé de nom, comme je vous le disais tout à l'heure, pour regrouper les actions également de la politique de la Ville.

C'était une année où nous avons pu avoir une action sur la lutte contre le sans-abrisme, Antoine PELCÉ le disait tout à l'heure, et un grand travail de concertation sur la lutte contre la précarité alimentaire. Nous avons pu travailler avec les associations sur ce thème et dresser des axes pour les prochaines années. La question de l'inclusion numérique était également très présente avec Gaëtan CONSTANT sur la lutte contre la fracture numérique. Nous commençons à déployer la feuille de route de notre programme, puis toutes les actions auprès de la Maison des Aînés et des Résidences Autonomie et des EHPAD également pour l'inclusion numérique.

Je vous laisserai le découvrir et le feuilleter pour ceux qui l'ont déjà reçu lors du dernier Conseil d'administration du CCAS. Je répondrai avec plaisir à toutes les questions que vous pourriez avoir pour discuter de la suite de nos politiques sociales.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur GARABEDIAN. Puisque vous l'avez citée tout à l'heure, j'indique que la nouvelle directrice générale adjointe à la fois des politiques sociales et du CCAS est juste derrière moi, Maud LARZILLIERE, qui nous a rejoins le 16 mai, si ma mémoire est bonne. Elle profite du tuilage avec Simon MOVERMANN qui assurera d'autres fonctions au sein de la Ville, à sa demande, notamment sur les questions d'hébergement d'urgence et de lutte contre le sans-abrisme.

Puisque nous en sommes au registre des informations concernant les mouvements de ressources humaines, j'ai la tristesse de vous annoncer que le directeur général a fait le

choix de rejoindre une autre ville de théâtre et qu'il prendra ses fonctions à Avignon au mois de juillet. Nous aurons l'occasion d'avoir encore ses services pour le dernier Conseil municipal, le 4 juillet. J'informe d'ores et déjà l'ensemble des membres de notre Conseil municipal que nous aurons l'occasion de partager une petite collation avec lui à la fin du Conseil municipal, si vous le souhaitez. Il y aura bien sûr un autre moment pour fêter dignement son départ pour l'ensemble des collaborateurs de la Ville.

Il déteste lorsque je parle de lui, mais c'est bien que la caméra le fixe un peu, c'est un homme de l'ombre. En même temps, lutter contre Avignon, j'ai un peu de mal, notamment pour cet amateur de théâtre. Je lui souhaite bonne route. Bien sûr, j'aurai d'autres mots à lui partager dans ces différents moments. En tout cas, je voulais en informer le Conseil, notamment vous permettre de vous organiser pour le prochain Conseil qui sera peut-être un peu plus long que celui-ci, si nous ajoutons ce moment de convivialité que nous vous proposerons de partager avant la pause estivale.

Rendez-vous donc le 4 juillet pour notre prochain Conseil municipal. Bonne soirée à chacune et à chacun d'entre vous. Merci aux services pour la préparation et la réalisation de ce Conseil.

(La séance est levée à 19 heures 39.)